



L'eau, un bien commun à préserver

Rapport sur le prix
et la qualité de service

SOMMAIRE

Préambule4
Édito5

PRÉSENTATION DE LA RÉGIE DE L'EAU m2A6

La Régie de l'Eau m2A.....6
Les instances de la Régie.....7
Les modes de gestion des communes.....9
Faits marquants 2024.....11
Chiffres clés.....16
Structure du Rapport 2024.....18

UDI BALDERSHEIM, BATTENHEIM, RUELISHEIM (EX SYNDICAT BABARU).....21

Territoire desservi22
Gestion des abonnés.....23
Facturation d'eau24
Production24
Qualité de l'eau24
Distribution.....26

UDI BANTZENHEIM27

Territoire desservi28
Gestion des abonnés.....29
Facturation d'eau30
Production30
Qualité de l'eau30
Distribution.....32

UDI BERRWILLER33

Territoire desservi34
Gestion des abonnés.....35
Facturation d'eau36
Production36
Qualité de l'eau36
Distribution.....38

UDI BRUEBACH.....39

Territoire desservi40
Gestion des abonnés.....41
Facturation d'eau42
Production42
Qualité de l'eau42
Distribution.....44

UDI CHALAMPÉ.....45

Territoire desservi46
Gestion des abonnés.....47
Facturation d'eau48
Production48
Qualité de l'eau48
Distribution.....50

UDI DIETWILLER51

Territoire desservi52
Gestion des abonnés.....53
Facturation d'eau54
Production54
Qualité de l'eau54
Distribution.....56

UDI FELDKIRCH57

Territoire desservi58
Gestion des abonnés.....59
Facturation d'eau60
Production60
Qualité de l'eau60
Distribution.....62

UDI KINGERSHEIM.....63

Territoire desservi64
Gestion des abonnés.....65
Facturation d'eau66
Production66
Qualité de l'eau66
Distribution.....68

UDI MULHOUSE & ENVIRONS.....69

Territoire desservi70
Gestion des abonnés.....71
Facturation d'eau72
Production72
Qualité de l'eau72
Distribution.....74

UDI OTTMARSHEIM, HOMBOURG, NIFFER) (EX SYNDICAT OHN)75

Territoire desservi76
Gestion des abonnés.....77
Facturation d'eau78
Production78
Qualité de l'eau78
Distribution.....80

UDI RICHWILLER.....	81
Territoire desservi	82
Gestion des abonnés.....	83
Facturation d'eau	84
Production	84
Qualité de l'eau	84
Distribution.....	86
UDI STAFFELFELDEN.....	87
Territoire desservi	88
Gestion des abonnés.....	89
Facturation d'eau	90
Production	90
Qualité de l'eau	90
Distribution.....	92
UDI STEINBRUNN-LE-BAS.....	93
Territoire desservi	94
Gestion des abonnés.....	95
Facturation d'eau	96
Production	96
Qualité de l'eau	96
Distribution.....	98
UDI UNGERSHEIM.....	99
Territoire desservi	100
Gestion des abonnés.....	101
Facturation d'eau	102
Production	102
Qualité de l'eau	102
Distribution.....	104
FINANCES.....	105
Budget annexe de l'eau	106
Opérations extraites des comptes administratifs	106
Gestion de la dette.....	106
ANNEXES	107
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	108
Prix du m³ d'eau par commune	112

PRÉAMBULE

Conformément à l'article L22245 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'eau potable est à établir. Ce document est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport doit contenir les informations suivantes :

- **les indicateurs techniques** : la présentation du territoire, le nombre d'habitants desservis, le nombre d'abonnements, les linéaires de réseaux de distribution.
- **les indicateurs de performance** : le rendement, l'indice linéaire de pertes ou encore la durée d'extinction de la dette.
- **les modalités de tarification de l'eau et les recettes** : la présentation d'une facture d'eau potable.
- **les informations relatives au financement des investissements** : les montants des travaux engagés, l'encours de la dette et la présentation des programmes pluriannuels de travaux.



Le rapport est disponible sur le site suivant : m2a.fr/eau

ÉDITO

2024 est une année singulière où notre Agglomération a assumé pleinement et avec succès la compétence de l'eau que nous avons récupérée au 1^{er} janvier 2023. Ce transfert de compétence se poursuit et s'opère de manière progressive, en lien étroit et dans le respect de la place de nos communes.

Cette année est marquée par la structuration et la montée en puissance de nos services, positionnant ainsi la Régie de l'Eau m2A, à travers l'action de ses 130 agents, comme un acteur robuste et majeur de la gestion de l'eau dans le Sud Alsace.



Aujourd'hui, la Régie produit et distribue de l'eau potable pour 35 des 39 communes de l'Agglomération à travers un réseau de canalisation de près de 1 400 kilomètres. Ainsi, plus de 260 000 habitants bénéficient de 15 millions de m³ d'eau potable par an à travers ce service public si précieux.

L'année 2024 est l'année de l'harmonisation tarifaire. Ce chantier a été mené à l'aide d'une série d'ateliers-projets sur plusieurs mois ayant permis aux participants : élus, citoyens, agents de l'Agglomération et des communes, de s'exprimer afin que nous puissions prendre en compte l'ensemble des contraintes territoriales. Cette large concertation nous a amené à convenir, ensemble, d'une tarification juste, basée sur un prix équitable pour l'ensemble des usagers de notre territoire et permettant de soutenir nos projets d'investissements.

Forte de cette réussite, la Régie de l'Eau m2A se projette dans l'avenir à travers la poursuite des travaux de consolidation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP). Ce schéma de planification que nous construisons avec les parties prenantes prévoit de lourds investissements à horizon 2032 afin de faire face aux grands défis de demain : la qualité et la disponibilité de la ressource en eau dans un contexte de rareté et dans une logique d'interdépendance des communes et de solidarité territoriale, à laquelle nous sommes particulièrement attachés.

Je suis fière de l'engagement de l'ensemble des élus et agents au sein du collectif qu'est cette Régie que j'ai l'honneur de présider.

Maryvonne BUCHERT
Présidente du Conseil d'Exploitation
de la Régie de l'Eau m2A

PRÉSENTATION DE LA RÉGIE DE L'EAU m2A



LA RÉGIE DE L'EAU m2A

La Régie de l'Eau m2A est un service disposant de sa propre autonomie financière au sein de l'Agglomération.

Ses missions sont les suivantes :

- la production d'eau, la protection du point de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine ;
- la réalisation des travaux et des contrôles du réseau de production/distribution ;
- les études relatives à la gestion de l'eau potable ;
- la relation avec les usagers.

La gestion de l'eau potable sur le territoire m2A représente 15 millions de m³ distribués, 1 400 kilomètres de canalisations, 3 unités de traitement et 30 réservoirs permettant d'approvisionner en eau potable 58 000 abonnés, soit 264 000 habitants. Le tout est administré par pas moins de 130 agents de la collectivité experts dans leur domaine.



Découvrir
la Régie de l'Eau m2A

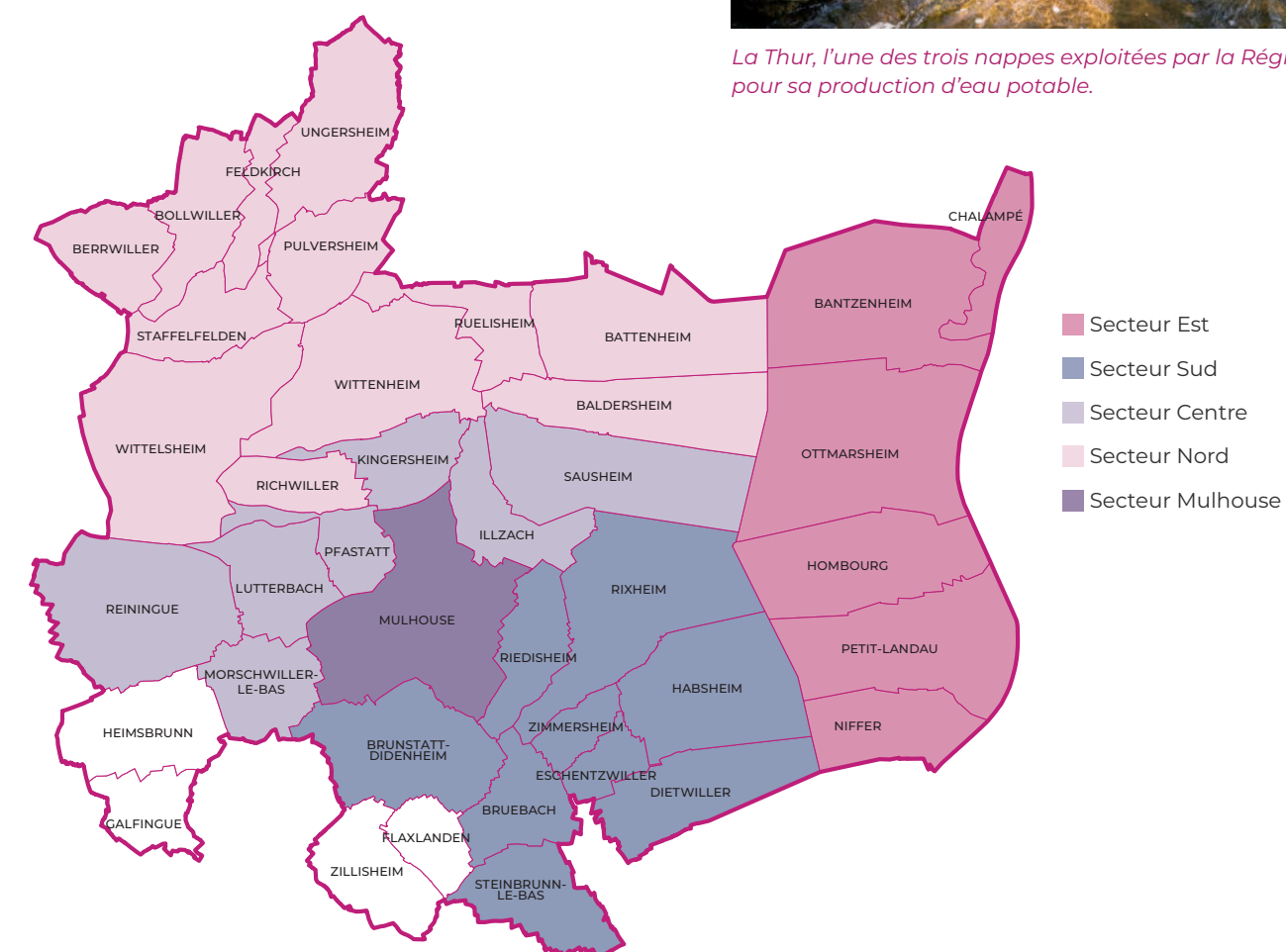
LES INSTANCES DE LA RÉGIE

Le Bureau

L'Agglomération a été découpée en cinq secteurs correspondant chacun à un réseau de canalisations. Chaque secteur est piloté par un binôme constitué d'un technicien de la Régie et d'une personnalité politique du secteur en question. Ces binômes sont en dialogue constant car ils pilotent les chantiers au quotidien, en lien avec les services de voirie et autres réseaux.



La Thur, l'une des trois nappes exploitées par la Régie de l'Eau m2A pour sa production d'eau potable.





Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Eau m2A

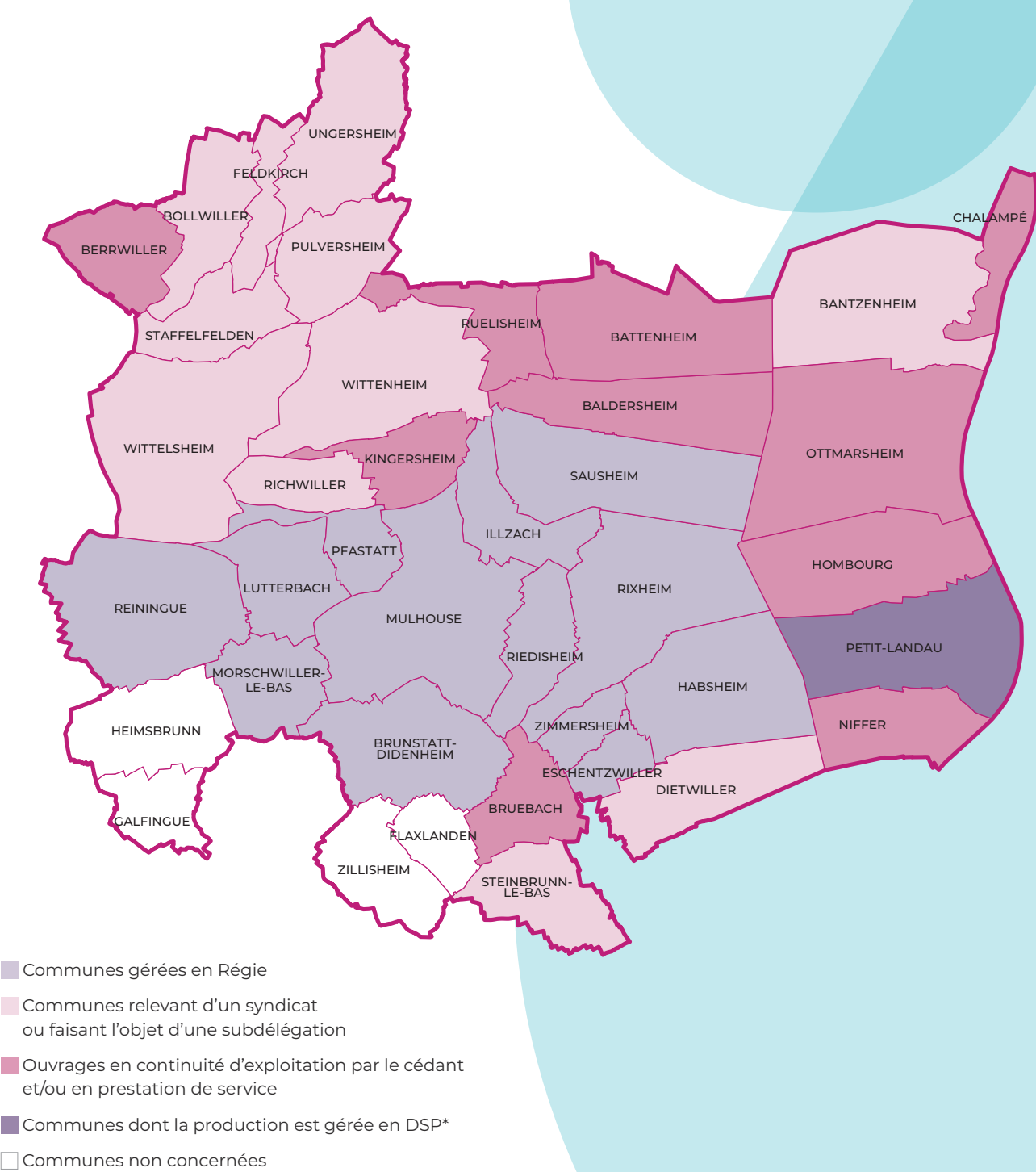
Conseil d'Exploitation

Le Conseil d'Exploitation se réunit au moins quatre fois par an et rassemble un représentant politique de chaque commune m2A ainsi que des membres représentants de la société civile. Il est présidé par la Présidente de la Régie et permet de consulter les participants dans la prise de décisions structurantes pour la Régie de l'Eau m2A. Le Conseil d'Exploitation émet un avis qui est ensuite présenté au Conseil d'Agglomération. Le Conseil d'Exploitation traite de tous les sujets structurants pour la Régie, comme la tarification de l'eau, la programmation pluriannuelle d'investissements, les actions de préservation de la ressource en eau...

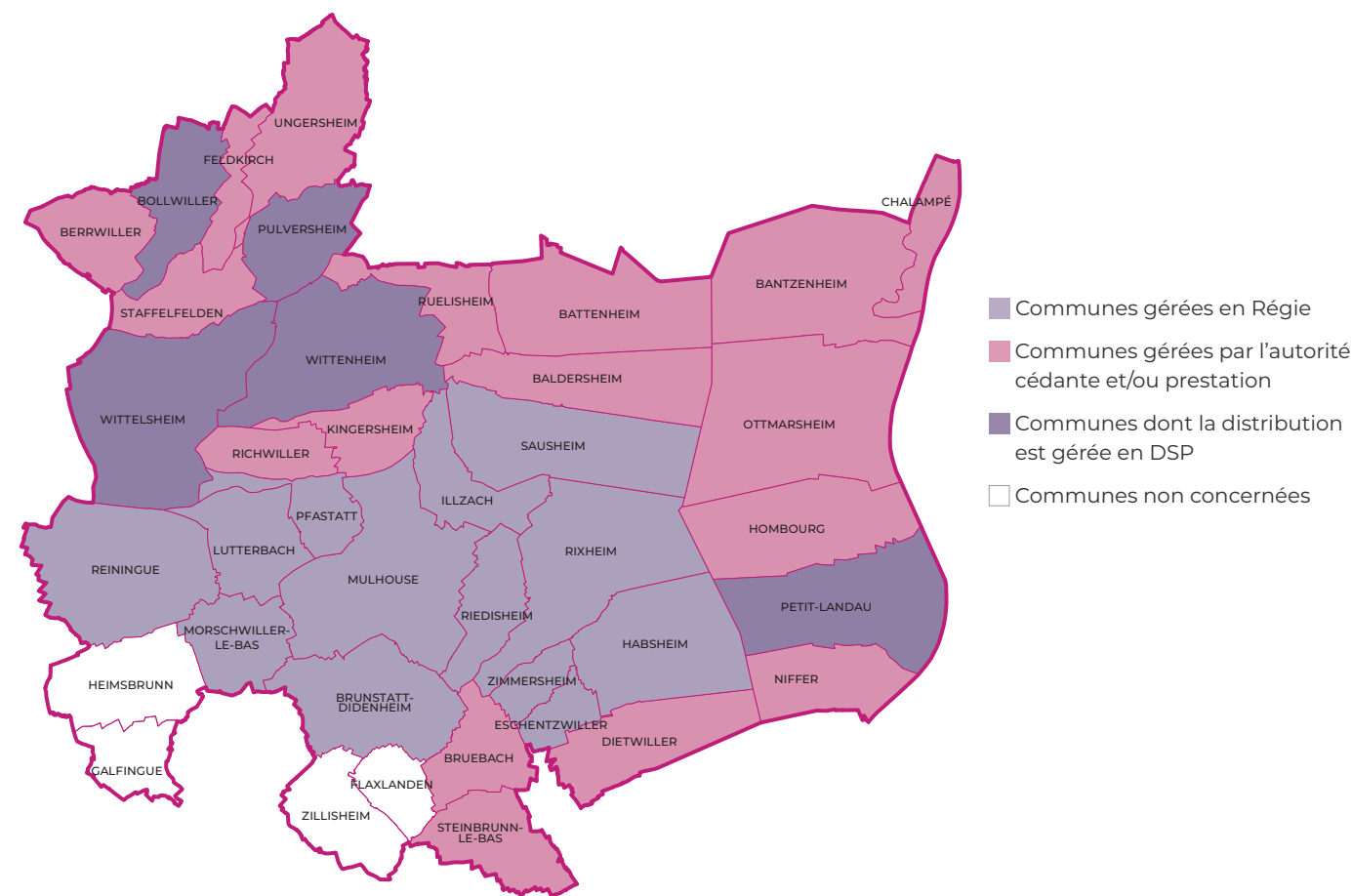
CONSULTATIONS CHANTIERS / VOIERIE / TECHNIQUES	Participant(e)s ? • Référents de secteur techniques • Référents de secteur politiques	Fréquence ? Minimum 2 fois par an – autant de fois que nécessaire	Participant(e)s ? • Référents de secteur techniques • Référents de secteur politiques
RÉUNIONS DE BU- REAU	Participant(e)s ? • Référents de secteur techniques • Référents de secteur politiques • Président(e) & Vice-Président(e) de la Régie de l'Eau m2A • Direction de la Régie de l'Eau m2A	Fréquence ? Minimum 4 fois par an – autant de fois que nécessaire	Objectifs ? Validation de la PPI* Préparation du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Eau m2A
RÉUNIONS DU CONSEIL D'EXPLOITA- TION	Participant(e)s ? • Référents de secteur techniques • Référents de secteur politiques • Président(e) & Vice-Président(e) de la Régie de l'Eau m2A • Direction de la Régie de l'Eau m2A • Représentants des communes m2A • Représentants de la société civile • Services concernés	Fréquence ? Minimum 4 fois par an – autant de fois que nécessaire	Objectifs ? Emet un avis sur les sujets structurants de la Régie (tarification, montant des investissements...) en vue de la présentation du sujet en Conseil d'Agglomération

LES MODES DE GESTION
DES COMMUNES

Production d'eau potable
sur le territoire :



Distribution & entretien du réseau d'eau potable :



Détail des contrats de délégations de service public

COMMUNE	TYPE DE CONTRAT	TITULAIRE DU CONTRAT	DATE DE DÉBUT DE CONTRAT	DATE DE FIN DE CONTRAT
BOLLWILLER	Distribution d'eau potable	Suez	01/06/2012	31/05/2027
PETIT LANDAU	Production & Distribution d'eau potable	Suez	01/02/2019	31/01/2031
PULVERSHEIM	Distribution d'eau potable	Suez	01/11/2015	31/10/2028
WITTELSHEIM	Distribution d'eau potable	Suez	02/11/2019	01/11/2028
WITTENHEIM	Distribution d'eau potable	Suez	01/01/2025	31/12/2034

FAITS MARQUANTS 2024

Créée en 2023, la Régie de l'Eau m2A a poursuivi sa structuration en 2024, tout en se positionnant comme actrice majeure de la gestion de l'eau potable sur le territoire.

Une journée dédiée à la ressource en eau

Forte de son expertise et engagée dans la préservation de la ressource en eau de notre territoire, la Régie de l'Eau m2A s'est associée aux Canalisateurs d'Alsace, avec le soutien de leur Président Pierre Rampa, pour organiser un événement le vendredi 22 mars 2024, lors de la Journée mondiale de l'Eau. Au programme de ce temps fort, la conférence sur le climat et ses enjeux environnementaux de Louis Bodin, ingénieur-météorologiste, a apporté tout l'éclairage nécessaire à la compréhension de la situation, tant à l'égard de l'histoire qu'à celle de l'évolution de la société, grâce à la météorologie.

De quoi rappeler la responsabilité de tous pour l'avenir de la planète, et donc la nécessité d'investir pour préserver la ressource en eau, si précieuse. Une table ronde a ainsi été dédiée au sujet, avec les interventions de : Loïc Richard, Vice-Président de m2A en charge de la transition environnementale, de la préservation des ressources et de la biodiversité, Stéphane Preiss, Délégué Régional des Canalisateurs d'Alsace, Jean-Marc Vauthier, Chef du service « Eau dans la ville » à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, et Mickaël Freudenreich, Directeur adjoint de la Régie de l'Eau m2A. Ils ont pu rappeler l'importance d'adopter un Plan Eau, de veiller à l'amélioration des performances du réseau, notamment en évitant les déperditions liées aux fuites, et les paiements pour services environnementaux (PSE) qui contribuent à la préservation de la ressource en eau grâce à l'engagement des agriculteurs locaux pour développer des cultures avec un bas niveau d'impact ou encore pour assurer la couverture du sol au printemps.



Guy Omeyer, Maire de Sausheim, Gilbert Fuchs et Hugues Hartmann, Conseillers communautaires de m2A, Fabian Jordan, Président de m2A, Louis Bodin, ingénieur-météorologiste, Loïc Richard, Vice-Président de m2A ainsi que Maryvonne Buchert, Présidente de la Régie de l'Eau m2A lors de la Journée mondiale de l'Eau 2024.



La matinée s'est poursuivie avec un autre enjeu majeur : les métiers et compétences à développer pour rendre opérationnelles de telles ambitions de préservation de l'eau.

En présence des élèves de deux lycées et de professionnels du recrutement, le sujet a été particulièrement bien abordé par : Philippe Lambert, Délégué Régional Adjoint des Canalisateurs d'Alsace, Frédéric Mendel, Directeur Général d'ALEMPOI, Caroline Johnner, Directrice Déléguée de l'Unité de Formation par apprentissage (UFA) Gustave Eiffel de Cernay, et Gwendoline Bacher, Coordinatrice formation du Lycée d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA) d'Obernai.

L'après-midi, une visite du barrage de Michelbach a permis une approche concrète des échanges de la matinée. En effet, il permet de stocker et de restituer de l'eau à la rivière de la Doller, dont l'eau puisée dans sa nappe alimente une grande partie du réseau de l'Agglomération.



Venue du Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Xavier Morvan, à la Régie de l'Eau m2A.



Barrage de Michelbach



Retour en images
sur la Journée mondiale
de l'Eau 2024



Harmonisation tarifaire

L'année 2023 ayant été consacrée à assurer la continuité de l'activité tout en reprenant les ouvrages et réseaux des communes arrivées dans le périmètre de la Régie de l'Eau m2A, certains chantiers restaient à clôturer. Ainsi, le premier chantier de l'année 2024 a été l'harmonisation de la tarification de l'eau. En effet, jusque-là, les prix variaient d'une commune à l'autre.

Des ateliers-projets pour une tarification juste

Pour ce faire, trois ateliers-projets ont été organisés durant le premier trimestre 2024, en collaboration avec la Direction des Finances m2A et soutenus par un cabinet d'expertise comptable.

Au cours de ces sessions de travail, les services mobilisés ont pu apporter leurs expertises techniques, tant sur le plan financier qu'hydraulique. Les participants, élus et agents issus des services techniques des communes, ont pu donner des orientations ou indiquer des contraintes spécifiques au territoire. La confrontation des points de vue a été bénéfique pour convenir, ensemble, d'une tarification juste, basée sur le prix moyen pondéré de l'Agglomération, et permettant de soutenir des investissements d'avenir.

L'harmonisation tarifaire en chiffres

Les ateliers-projets ont permis d'aboutir à l'harmonisation des tarifs de toute l'Agglomération sur huit ans, harmonisation validée lors du Conseil d'Agglomération du 15 avril 2024. Depuis le 1^{er} mai 2024, une nouvelle grille tarifaire est donc appliquée dans toute l'Agglomération, avec pour objectif d'atteindre 238 € TTC (hors inflation) par foyer pour une consommation de 120 m³ en 2032.

Cette nouvelle tarification permet d'effectuer les investissements nécessaires au renouvellement du réseau et de répondre aux contraintes environnementales en provisionnant des investissements prospectifs dans le cadre de l'analyse du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) entamé en 2022 par la Régie de l'Eau m2A.

Ce programme d'investissements s'élève à 13 M€ HT (hors inflation) de 2024 à 2026 ; puis à 15 M€ HT (hors inflation) de 2027 à 2032.



Atelier-projet sur l'eau potable organisé à la Maison du Territoire



CHIFFRES CLÉS : TERRITOIRE DESSERVI

Les 39 communes de l'Agglomération sont alimentées en eau de différentes manières et par différentes sources. La longueur totale du réseau est de près de **1 400 kilomètres**.

La Régie de l'Eau m2A gère 35 de ces 39 communes. En effet, les communes de Galfingue, Flaxlanden, Zillisheim et Heimsbrunn sont gérées par le syndicat de Heimsbrunn. La commune de Wittenheim, elle, est titulaire d'une convention de délégation de la compétence eau. La Régie de l'Eau m2A dessert donc plus de 60 000 abonnés, ce qui représente environ **264 000 habitants desservis en eau potable**.

Par ailleurs, la Régie de l'Eau m2A exploite trois nappes et une source pour sa production d'eau potable :

- la nappe d'accompagnement de la Doller,
- la nappe du Rhin supérieur (captages alimentés par le Rhin et les collines du Sundgau oriental),
- la nappe d'accompagnement de la Thur,
- la commune de Bruebach dispose quant à elle de sa propre source.

La Régie de l'Eau m2A achète de l'eau provenant des entités suivantes :

- SIVU BP Hardt,
- Syndicat EBE,
- SIAP Bantzenheim-Rumersheim,
- Saint-Louis Agglomération (SLA),
- Agglomération de Guebwiller.

La production d'eau sur le territoire

La production d'eau sur le territoire Régie de l'Eau m2A

CAPTAGE ET STOCKAGE

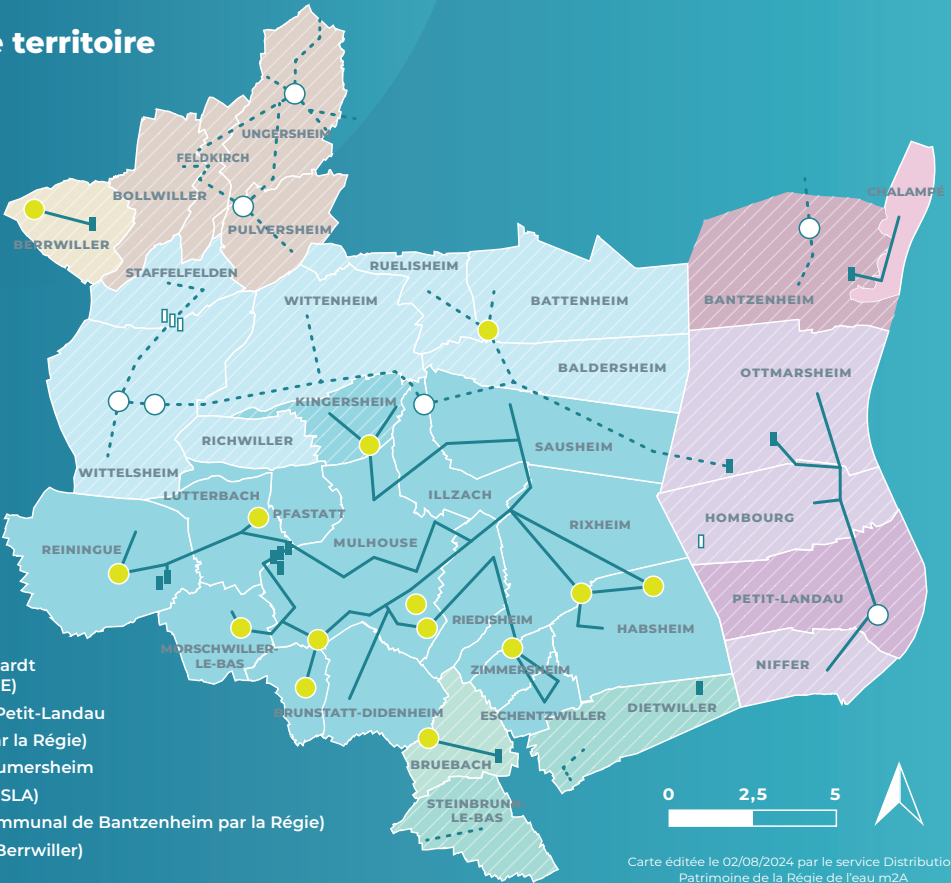
-  Captage actif
-  Captage inactif
-  Stockage géré par la Régie
-  Stockage non géré par la Régie

TRANSPORT

-  Production gérée par la Régie
-  Production non gérée par la Régie

ORIGINE DE L'EAU

-  Eau du champ captant de la Doller (produite par la Régie)
-  Eau du champ captant de la Hardt (produite par le SIVU BP Hardt)
-  Eau du champ captant de la Hardt (produite par la Régie)
-  Eau provenant à 90 % du puit Ensisheim Hardt et 10 % depuis Guebwiller (produite par EBE)
-  Eau de Petit-Landau (produite par Suez à Petit-Landau)
-  Eau de la source de Bruebach (produite par la Régie)
-  Eau produite par le SIAEP Bantzenheim-Rumersheim
-  Eau de forage du Shlierbach (produite par SLA)
-  Eau de Chalampé (produite sur le banc communal de Bantzenheim par la Régie)
-  Eau de Berrwiller (produite par la Régie à Berrwiller)



Carte éditée le 02/08/2024 par le service Distribution
Patrimoine de la Régie de l'eau m2A

STRUCTURE
DU RAPPORT 2024

Le présent rapport est structuré autour des Unités de Distribution (UDI) hydrauliques de l'Agglomération. Ainsi, certaines communes sont rassemblées, d'autres non.

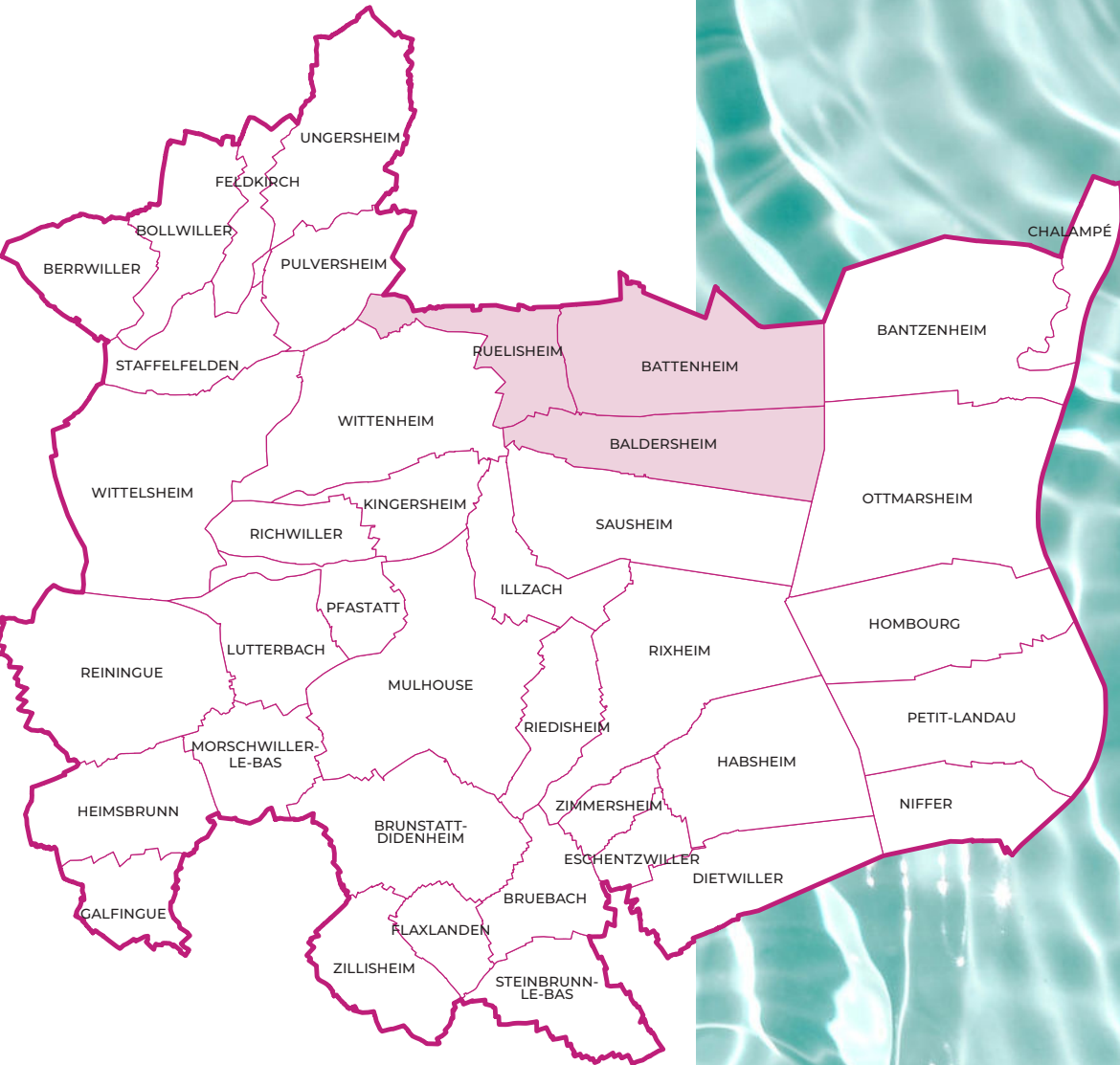
COMMUNE	UNITÉ DE DISTRIBUTION
Baldersheim	UDI BaBaRu
Battenheim	UDI BaBaRu
Ruelisheim	UDI BaBaRu
Bantzenheim	UDI Bantzenheim
Berrwiller	UDI Berrwiller
Bruebach	UDI Bruebach
Chalampé	UDI Chalampé
Dietwiller	UDI Dietwiller
Feldkirch	UDI Feldkirch
Kingersheim	UDI Kingersheim
Mulhouse	UDI Mulhouse & Environs
Reiningue	UDI Mulhouse & Environs
Morschwiller-le-Bas	UDI Mulhouse & Environs
Lutterbach	UDI Mulhouse & Environs
Pfastatt	UDI Mulhouse & Environs
Illzach	UDI Mulhouse & Environs
Rixheim	UDI Mulhouse & Environs
Riedisheim	UDI Mulhouse & Environs
Eschentzwiller	UDI Mulhouse & Environs
Zimmersheim	UDI Mulhouse & Environs
Habsheim	UDI Mulhouse & Environs
Brunstatt-Didenheim	UDI Mulhouse & Environs
Ottmarsheim	UDI OHN
Hombourg	UDI OHN
Niffer	UDI OHN
Richwiller	UDI Richwiller
Staffelfelden	UDI Staffelfelden
Steinbrunn-le-Bas	UDI Steinbrunn-le-Bas
Ungersheim	UDI Ungersheim
Bollwiller	DSP
Petit Landau	DSP
Pulversheim	DSP
Wittelsheim	DSP
Wittenheim	DSP
Heimsbrunn	Commune non concernée
Galfingue	Commune non concernée
Flaxlanden	Commune non concernée
Zillisheim	Commune non concernée

Les Unités de Distribution (UDI)
qui composent le territoire de m2A



UDI
Baldersheim
Battenheim
Ruelisheim
(ex syndicat BABARU)

TERRITOIRE DESSERVI



CHIFFRES CLÉS



GESTION DES ABONNÉS

2 687

Abonnés

2 686

Domestique

1

Non domestique

2

Droit de branchement

2 713

Parc de compteurs

L'ex syndicat BABARU compte 2 713 abonnés pour 6 706 habitants. Il est équipé de télérelève. Cette technologie équipe près de **94 %** des compteurs en service. Ce dispositif permet d'établir une facturation basée systématiquement sur des relevés réels, offrant aux usagers un meilleur suivi de leurs consommations.

En 2024, on compte un total de **56 compteurs divisionnaires dans le cadre de l'individualisation** des contrats de fourniture d'eau potable dans des immeubles collectifs.

1 jour

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

100 % Taux de respect

Délai pour lequel s'est engagée la Régie de l'Eau m2A pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel et d'un abonnement. L'indicateur s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.



FACTURATION D'EAU

Décomposition du prix moyen de l'eau UDI BABARU

	526,63 € TTC (489,1 € HT) Montant annuel facturé à une famille de l'UDI BABARU de 4 personnes pour une consommation de 120 m ³
204,96 € HT	Production & distribution d'eau potable : - Part fixe (anciennement « abonnement ») : 20,60 € HT - Part variable (fonctionnement du service et financement de l'investissement) : 1,54 € HT/m³ x 120 m³ = 181,16 € HT - Redevance prélèvement en nappe profonde : 3,20 € HT
208,18 € HT	Collecte & traitement des eaux usées : - Part fixe assainissement SIVOM Mulhouse Sud Alsace : 37,44 € HT - Part variable assainissement SIVOM Mulhouse Sud Alsace : 1,42 €/m³ x 120 m³ = 170,74 € HT
75,96 € HT	Contribution aux organismes publics : - Modernisation des réseaux de collecte des eaux usées : 0,23 €/m³ x 120 m³ = 27,96 € HT - Actions de lutte contre les pollutions domestiques : 0,35 €/m³ x 120 m³ = 42 € HT
	Prix de l'eau (parts fixes comprises) : 4,42 € TTC/m³ Dont 1,83 € TTC/m³ pour l'approvisionnement en eau



PRODUCTION

439 565 m³

produits

1 200 m³/jour

en moyenne



QUALITÉ DE L'EAU

Nombre de prélèvements en 2024

- 20** Prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé
- 3** Prélèvements réalisés par la Régie de l'Eau m2A

Taux de conformité suite prélèvements de l'ARS

- 100 %** Conformité physico-chimique (pH, dureté, métaux, nitrates, pesticides)
- 100 %** Conformité bactériologique (présence de bactéries)

Traitement de l'eau du forage d'alimentation du secteur par chloration.

Tous les prélèvements réalisés en contrôle obligatoire et en renfort de surveillance sont conformes aux limites de potabilité.

L'eau est qualifiée de bonne qualité (notation A) sur ce secteur.



ZONE DE DISTRIBUTION : BALDERSHEIM ET ENVIRONS

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A - A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité convenable - C : Eau de qualité insuffisante - D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente BALDERSHEIM, BATTENHEIM, RUELISHEIM, soit 6338 personnes. Le responsable des installations est : « Régie de l'Eau m2A ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « Régie de l'Eau m2A » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SÈCHERESSE

En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 26

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 12

Valeur moyenne : 27 mg/L

Valeur maxi : 28 mg/L

Année prise en compte : 2023

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 4

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 189

Valeur maxi : 0,01 microgramme/L

Année prise en compte : 2023

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 4

Valeur moyenne : 0,065 mg/L

Valeur maxi : 0,07 mg/L

Année prise en compte : 2023

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 12

Valeur moyenne : 32,6 °f

Valeur maxi : 33,8 °f

Année prise en compte : 2023

Pour aller plus loin
 Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 15/03/2025

UDI 068001094

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



DISTRIBUTION

52,18 km

Longueur du réseau

(linéaire de réseau hors branchements)

62 %

Rendement du réseau

112

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable

8,8 m³/j/km

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

8,8 m³/j/km

Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuite sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuite, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation.



UDI Bantzenheim

TERRITOIRE
DESSERVI



CHIFFRES CLÉS



GESTION DES ABONNÉS

769
Abonnés
768
Domestique
1
Non domestique
0
Droit de branchement
771
Parc de compteurs

La commune de Bantzenheim compte 769 abonnés pour 1 624 habitants. Elle est équipée de radio relève. Cette technologie équipe près de **96 %** des compteurs en service. Ce dispositif permet d'établir une facturation basée systématiquement sur des relevés réels, offrant aux usagers un meilleur suivi de leurs consommations.

1 jour
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

100 % Taux de respect
Délai pour lequel s'est engagée la Régie de l'Eau m2A pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel et d'un abonnement. L'indicateur s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.



FACTURATION D'EAU

Décomposition du prix de l'eau UDI Bantzenheim

	424,37 € TTC (393,54 € HT) Montant annuel facturé à une famille bantzenheimoise de 4 personnes pour une consommation de 120 m³
147,74 € HT	Production & distribution d'eau potable : - Part fixe (anciennement « abonnement ») : 13,32 € HT - Part variable (fonctionnement du service et financement de l'investissement) : 1,12 € HT/m³ x 120 m³ = 134,42 € HT
175,84 € HT	Collecte & traitement des eaux usées : - Part fixe assainissement SIVOM Mulhouse Sud Alsace : 37,34 € HT - Part variable assainissement SIVOM Mulhouse Sud Alsace : 1,15 €/m³ x 120 m³ = 138,50 € HT
69,96 € HT	Contribution aux organismes publics : - Modernisation des réseaux de collecte des eaux usées : 0,23 €/m³ x 120 m³ = 27,96 € HT - Actions de lutte contre les pollutions domestiques : 0,35 €/m³ x 120 m³ = 42 € HT
	Prix de l'eau (parts fixes comprises) : 3,54 € TTC/m³ Dont 1,30 € TTC/m³ pour l'approvisionnement en eau



PRODUCTION

96 597 m³
achetés en 2024 au syndicat de Rumersheim – Bantzenheim

265 m³/jour
en moyenne



QUALITÉ DE L'EAU

Nombre de prélèvements en 2024

- 12** prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- 0** prélèvement réalisée par la Régie de l'Eau m2A

Taux de conformité suite aux prélèvements de l'ARS

- 100 %** Conformité physico-chimique (pH, dureté, métaux, nitrates, pesticides)
- 100 %** Conformité bactériologique (présence de bactéries)

Traitement de l'eau du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAP) de Bantzenheim-Rumersheim par chloration.

Tous les prélèvements réalisés en contrôle obligatoire et en renfort de surveillance sont conformes aux limites de potabilité.

L'eau est qualifiée de bonne qualité (notation A) sur ce secteur.



ZONE DE DISTRIBUTION : BANTZENHEIM

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2023 : A	

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine. Elle n'est pas traitée. Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BANTZENHEIM), soit 1605 personnes. Le responsable des installations est : « Régie de l'Eau m2A ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « Régie de l'Eau m2A » qui assure l'exploitation du réseau.		BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
		Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
		NITRATES	A Bonne qualité
		Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 12 mg/L Valeur maxi : 13 mg/L
		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
		Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,028 microgramme/L
		FLUOR	A Très bonne qualité
		Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,06 mg/L Valeur maxi : 0,06 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
DURETÉ	Eau dure
	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.
	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 24,2 °f Valeur maxi : 24,4 °f

Quelques conseils

ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SÈCHERESSE

En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 14/03/2025
UDI 068001088

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



DISTRIBUTION

18,1 km

Longueur du réseau (linéaire de réseau hors branchements)

78,6 %

Rendement du réseau

3,3 m³/j/km

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

3,1 m³/j/km

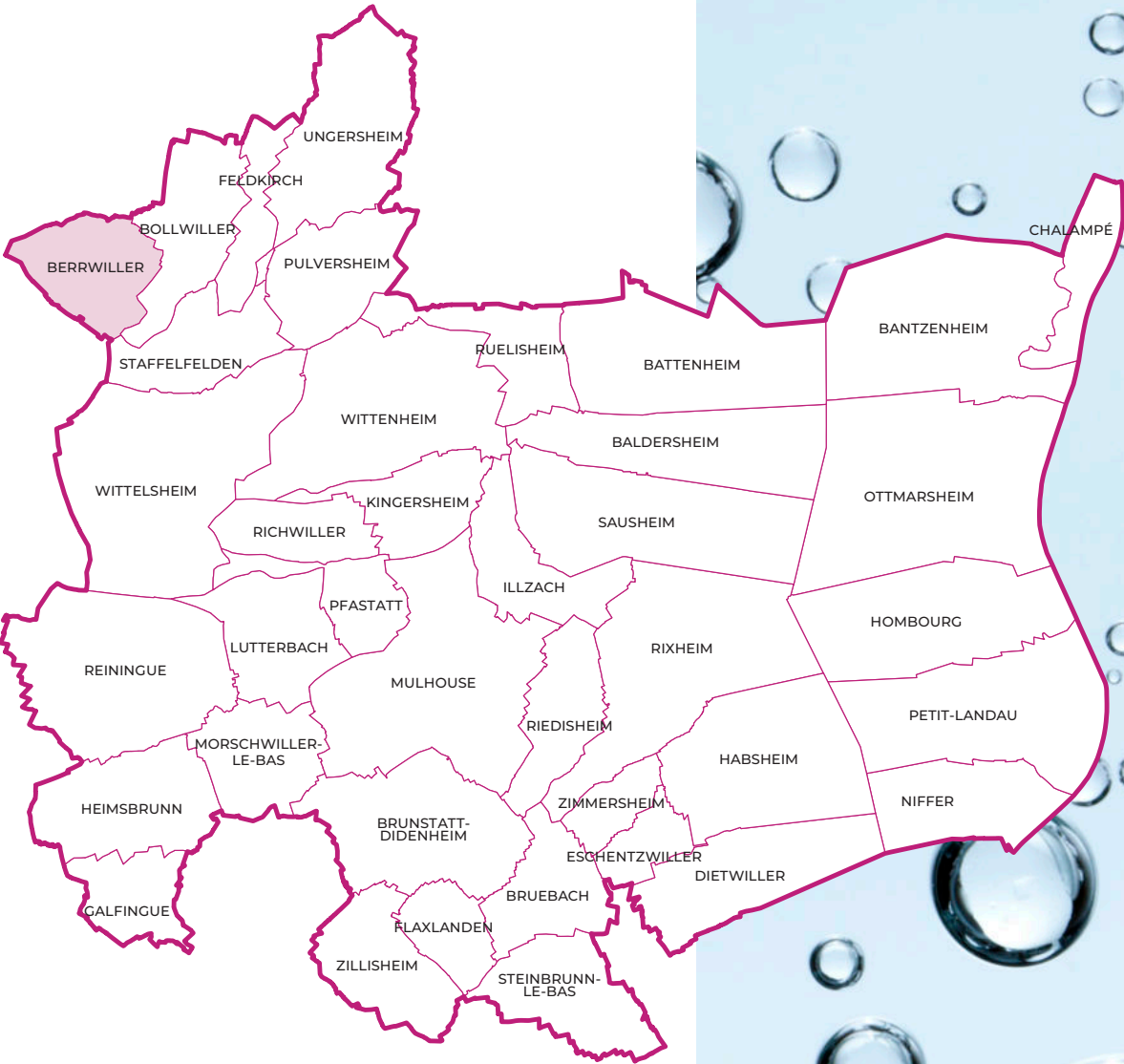
Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuite sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuite, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation.



UDI Berrwiller

TERRITOIRE DESSERVI



CHIFFRES CLÉS



GESTION DES ABONNÉS

627

Abonnés

627

Domestique

0

Non domestique

0

Droit de branchement

633

Parc de compteurs

La commune de Berrwiller compte 627 abonnés pour 1 321 habitants. Elle est équipée partiellement de radio relève.

1 jour
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

100 % Taux de respect
Délai pour lequel s'est engagée la Régie de l'Eau m2A pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel et d'un abonnement. L'indicateur s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.



FACTURATION D'EAU

Décomposition du prix de l'eau UDI Berrwiller

	510,76 € TTC (474,07 € HT) Montant annuel facturé à une famille berrwilleroise de 4 personnes pour une consommation de 120 m³
195,93 € HT	Production & distribution d'eau potable : - Part fixe (anciennement « abonnement ») : 19,53 € HT - Part variable (fonctionnement du service et financement de l'investissement) : 1,45 HT/m³ x 120 m³ = 173,41 € HT - Redevance prélèvement en nappe profonde : 2,99 € HT
208,18 € HT	Collecte & traitement des eaux usées : - Part fixe assainissement SIVOM Mulhouse Sud Alsace : 37,44 € HT - Part variable assainissement SIVOM Mulhouse Sud Alsace : 1,42 €/m³ x 120 m³ = 170,74 € HT
69,96 € HT	Contribution aux organismes publics : - Modernisation des réseaux de collecte des eaux usées : 0,23 €/m³ x 120 m³ = 27,96 € HT - Actions de lutte contre les pollutions domestiques : 0,35 €/m³ x 120 m³ = 42 € HT
	Prix de l'eau (parts fixes comprises) : 4,26 € TTC/m³ Dont 1,72 € TTC/m³ pour l'approvisionnement en eau



PRODUCTION

83 831 m³
produits

230 m³/jour
en moyenne

En complément de sa production d'eau, la commune de Berrwiller achète de l'eau :

119 m³
achetés

0,32 m³/jour
en moyenne



QUALITÉ DE L'EAU

- Nombre de prélèvements en 2024**
- 10 prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé
 - 2 prélèvements réalisés par la Régie de l'Eau m2A
- Taux de conformité suite aux prélèvements de l'ARS**
- 100 % Conformité physico-chimique (pH, dureté, métaux, nitrates, pesticides)
 - 100 % Conformité bactériologique (présence de bactéries)

Traitement de l'eau du forage communal de Berrwiller par chloration.

Tous les prélèvements réalisés en contrôle obligatoire et en renfort de surveillance sont conformes aux limites de potabilité.

L'eau est qualifiée de bonne qualité (notation A) sur ce secteur.



ZONE DE DISTRIBUTION : BERRWILLER

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2023 : A	

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE COMMUNAL BERRWILLER. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BERRWILLER), soit 1204 personnes. Le responsable des installations est : « Régie de l'Eau m2A ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « Régie de l'Eau m2A » qui assure l'exploitation du réseau.		BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
		Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	
		Nombre de prélèvements : 18 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024	
		NITRATES	A Bonne qualité
		Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	
		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 29,5 mg/L Valeur maxi : 30 mg/L	
		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
		Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	
		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,051 microgramme/L (anthraquinone (pesticide))	
		FLUOR	A Très bonne qualité
		Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	
		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,14 mg/L Valeur maxi : 0,14 mg/L	

Quelques conseils	
ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SÈCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 14/03/2025
UDI 068001062

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



DISTRIBUTION

13 km

Longueur du réseau (linéaire de réseau hors branchements)

74,9 %

Rendement du réseau de distribution

100

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable

4,6 m³/km/j

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

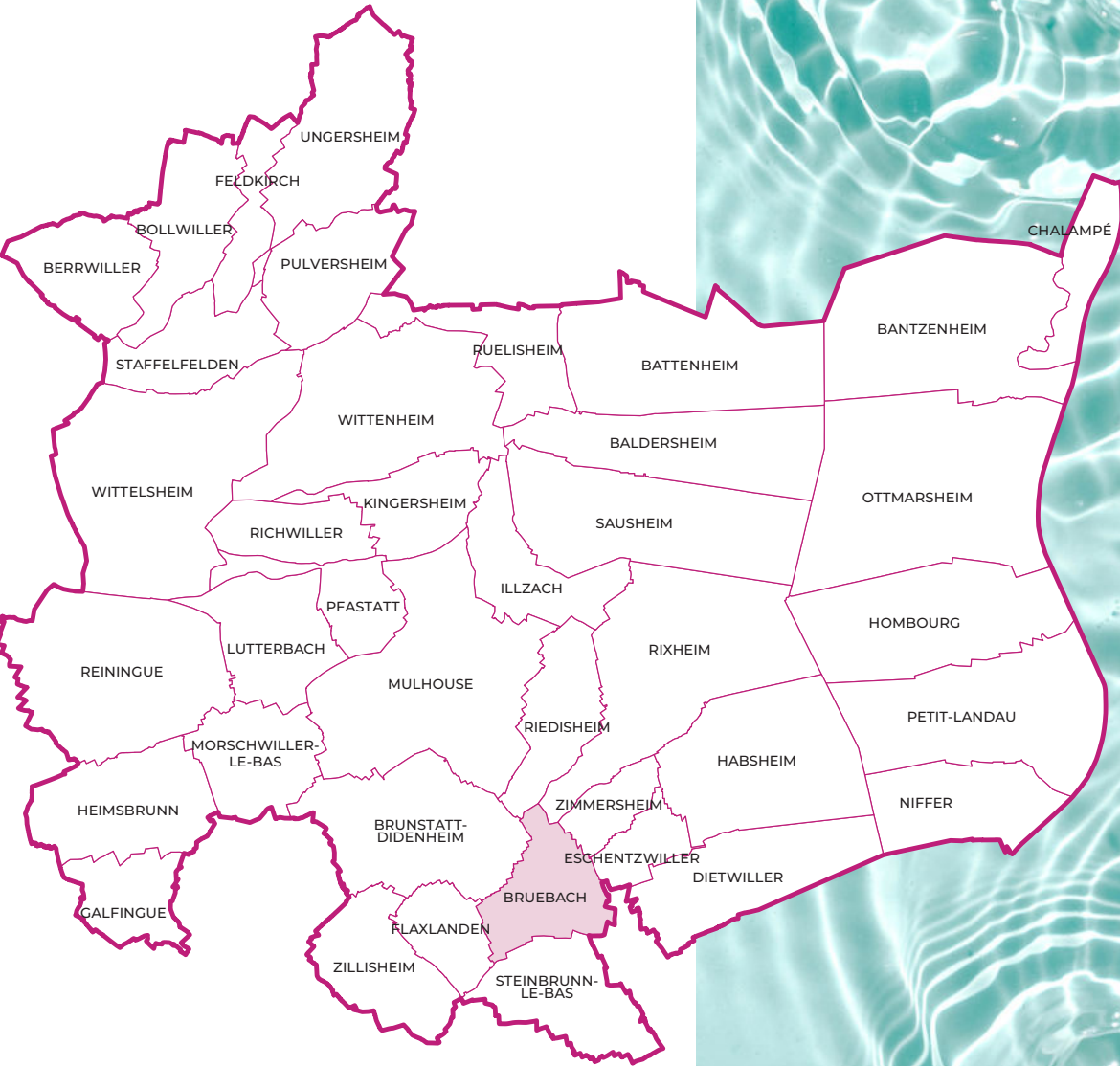
4,31 m³/km/j

Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuite sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuite, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

UDI Bruebach

TERRITOIRE DESSERVI



CHIFFRES CLÉS



GESTION DES ABONNÉS

478
Abonnés
478
Domestique
0
Non domestique
0
Droit de branchement
484
Parc de compteurs

La commune de Bruebach compte 478 abonnés pour 1044 habitants. Elle est équipée de télérelève. Cette technologie équipe près de 95 % des compteurs en service. Ce dispositif permet d'établir une facturation basée systématiquement sur des relevés réels, offrant aux usagers un meilleur suivi de leurs consommations.

En 2024, on compte un total de 7 compteurs divisionnaires dans le cadre de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau potable dans des immeubles collectifs.

1 jour
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

100 % Taux de respect
Délai pour lequel s'est engagée la Régie de l'Eau m2A pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel et d'un abonnement. L'indicateur s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.



FACTURATION D'EAU

Décomposition du prix de l'eau UDI Bruebach :

	565,15 € TTC (525,8 € HT) Montant annuel facturé à une famille bruebachoise de 4 personnes pour une consommation de 120 m ³
251,92 € HT	Production & distribution d'eau potable : - Part fixe (anciennement « abonnement ») : 27,34 € HT - Part variable (fonctionnement du service et financement de l'investissement) : 1,84 HT/m³ x 120 m³ = 221,34 € HT - Redevance prélèvement en nappe profonde : 3,26 € HT
203,92 € HT	Collecte & traitement des eaux usées : - Part fixe assainissement SIVOM Mulhouse Sud Alsace : 37,44 € HT - Part variable assainissement SIVOM Mulhouse Sud Alsace : 1,39 €/m³ x 120 m³ = 166,48 € HT
69,96 € HT	Contribution aux organismes publics : - Modernisation des réseaux de collecte des eaux usées : 0,23 €/m³ x 120 m³ = 27,96 € HT - Actions de lutte contre les pollutions domestiques : 0,35 €/m³ x 120 m³ = 42 € HT
	Prix de l'eau (parts fixes comprises) : 4,71 € TTC/m³ Dont 2,21 € TTC/m³ pour l'approvisionnement en eau



PRODUCTION

53 690 m³
produits

147 m³/jour
en moyenne

En complément de la production d'eau issue de sa source, la commune de Bruebach bénéficie d'une interconnexion avec le réseau de Saint-Louis Agglomération (SLA) :

1 129 m³
achetés à SLA

3 m³/jour
en moyenne



QUALITÉ DE L'EAU

Nombre de prélèvements en 2024

- 10** Prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé
- 13** Prélèvements réalisés par la Régie de l'Eau m2A

Taux de conformité

- 100 %** Conformité physico-chimique (pH, dureté, métaux, nitrates, pesticides)
- 100 %** Conformité bactériologique (présence de bactéries)

Traitement de l'eau de la source de Bruebach par chloration. Son alimentation est sécurisée par une interconnexion de secours avec Saint-Louis Agglomération.

L'eau est qualifiée de bonne qualité (notation A) sur ce secteur.



ZONE DE DISTRIBUTION : BRUEBACH

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BRUEBACH), soit 1048 personnes. Le responsable des installations est : « Régie de l'Eau m2A ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « Régie de l'Eau m2A » qui assure l'exploitation du réseau.		BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 18 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024
NITRATES Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		NITRATES	A Bonne qualité Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 29 mg/L Valeur maxi : 29 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité Nombre de prélèvements : 8 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,1 microgramme/L (atrazine déséthyl désopropyl)
FLUOR Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		FLUOR	A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,22 mg/L Valeur maxi : 0,22 mg/L
DURETÉ Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		DURETÉ	Eau très dure Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 49,3 °f Valeur maxi : 49,8 °f
ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.		ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Eau très incrustante Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 Valeur maxi : 0

Édité le 14/03/2025
UDI 068001097

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



DISTRIBUTION

12,1 km

Longueur du réseau (linéaire de réseau hors branchements)

80 %

Rendement du réseau de distribution

70

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable

2,7 m³/km/j

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

2,5 m³/km/j

Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuite sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuite, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

UDI Chalampé

TERRITOIRE DESSERVI



CHIFFRES CLÉS



GESTION DES ABONNÉS

458
Abonnés
457
Domestique
1
Non domestique
0
Droit de branchement
460
Parc de compteurs

La commune de Chalampé compte 458 abonnés pour 996 habitants. Elle est équipée de radio relève. Cette technologie équipe près de 97 % des compteurs en service. Ce dispositif permet d'établir une facturation basée systématiquement sur des relevés réels, offrant aux usagers un meilleur suivi de leurs consommations.

En 2024, on compte 1 compteur divisionnaire dans le cadre de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau potable dans des immeubles collectifs.

1 jour
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

100 % Taux de respect
Délai pour lequel s'est engagée la Régie de l'Eau m2A pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel et d'un abonnement. L'indicateur s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.



FACTURATION D'EAU

Décomposition du prix de l'eau UDI Chalampé

	372,19 € TTC (344,08 € HT) Montant annuel facturé à une famille chalampéenne de 4 personnes pour une consommation de 120 m³
98,18 € HT	Production & distribution d'eau potable : - Part fixe (anciennement « abonnement ») : 3,91 € HT - Part variable (fonctionnement du service et financement de l'investissement) : 0,79 € HT/m³ x 120 m³ = 94,28 € HT
175,94 € HT	Collecte & traitement des eaux usées : - Part fixe assainissement SIVOM Mulhouse Sud Alsace : 37,44 € HT - Part variable assainissement SIVOM Mulhouse Sud Alsace : 1,15 € HT/m³ x 120 m³ = 138,50 € HT
69,96 € HT	Contribution aux organismes publics : - Modernisation des réseaux de collecte des eaux usées : 0,23 €/m³ x 120 m³ = 27,96 € HT - Actions de lutte contre les pollutions domestiques : 0,35 €/m³ x 120 m³ = 42 € HT
	Prix de l'eau (parts fixes comprises) : 3,10 € TTC/m³ Dont 0,86 € TTC/m³ pour l'approvisionnement en eau



PRODUCTION

238 294 m³

produits

653 m³/jour

en moyenne



QUALITÉ DE L'EAU

Nombre de prélèvements en 2024

- 11 Prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé
- 0 Prélèvement réalisé par la Régie de l'Eau m2A

Taux de conformité suite prélèvements de l'ARS

- 100 % Conformité physico-chimique (pH, dureté, métaux, nitrates, pesticides)
- 100 % Conformité bactériologique (présence de bactéries)

L'eau du forage communal de Chalampé ne fait l'objet d'aucun traitement.

Tous les prélèvements réalisés en contrôle obligatoire et en renfort de surveillance sont conformes aux limites de potabilité.

L'eau est qualifiée de bonne qualité (notation A) sur ce secteur.



ZONE DE DISTRIBUTION : CHALAMPE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE COMMUNAL CHALAMPE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle n'est pas traitée. Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (CHALAMPE), soit 978 personnes. Le responsable des installations est : « Régie de l'Eau m2A ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « Régie de l'Eau m2A » qui assure l'exploitation du réseau.		BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 18 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024
NITRATES Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		NITRATES	A Bonne qualité Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 14 mg/L Valeur maxi : 14 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 190 Valeur maxi : 0,085 microgramme/L (chlorothalonil r471811)
FLUOR Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		FLUOR	A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,07 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L
DURETÉ Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		DURETÉ	Eau dure Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 21,6 °f Valeur maxi : 22,1 °f

Édité le 14/03/2025
UDI 068001093

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



DISTRIBUTION

10,4 km

Longueur du réseau (linéaire de réseau hors branchements)

76,9 %

Rendement du réseau

90

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable

14,6 m³/km/j

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

14,5 m³/km/j

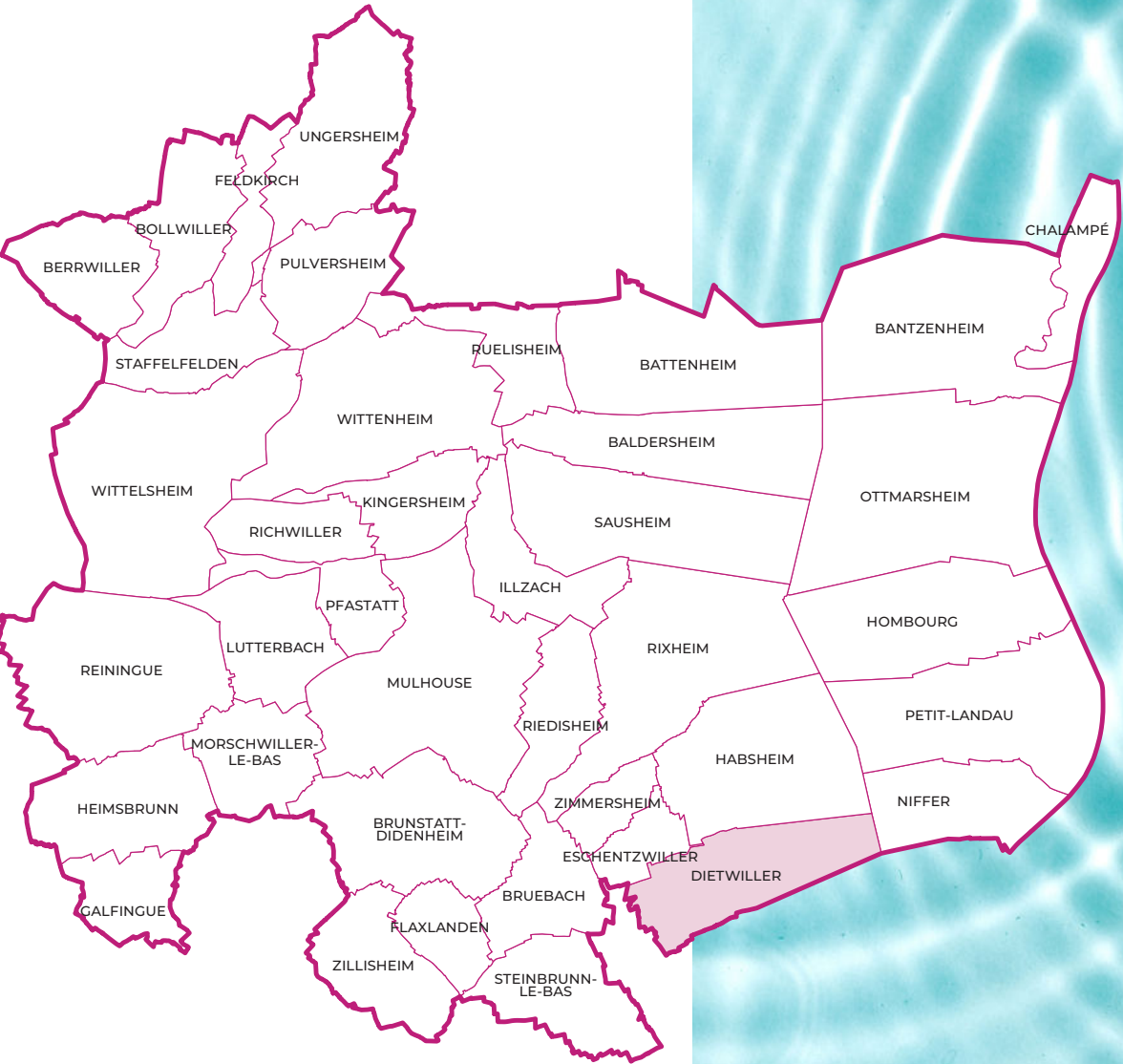
Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuite sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuite, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

UDI Dietwiller



TERRITOIRE DESSERVI



CHIFFRES CLÉS



GESTION DES ABONNÉS

652
Abonnés
652
Domestique
0
Non domestique
0
Droit de branchement
650
Parc de compteurs

La commune de Dietwiller compte 652 abonnés pour 1 414 habitants. Elle est équipée de radio relève. Cette technologie équipe près de 52 % des compteurs en service. Ce dispositif permet d'établir une facturation basée systématiquement sur des relevés réels, offrant aux usagers un meilleur suivi de leurs consommations.

En 2024, on compte un total de 2 compteurs divisionnaires dans le cadre de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau potable dans des immeubles collectifs.

1 jour
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

100 % Taux de respect
Délai pour lequel s'est engagée la Régie de l'Eau m2A pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel et d'un abonnement. L'indicateur s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.



FACTURATION D'EAU

Décomposition du prix de l'eau UDI Dietwiller :

	449,22 € TTC (415,92 € HT) Montant annuel facturé à une famille dietwilleroise de 4 personnes pour une consommation de 120 m ³
142,04 € HT	Production & distribution d'eau potable : - Part fixe (anciennement « abonnement ») : 10,82 € HT - Part variable (fonctionnement du service et financement de l'investissement) : 1,09 € HT/m³ x 120 m³ = 131,22 € HT
203,92 € HT	Collecte & traitement des eaux usées : - Part fixe assainissement SIVOM Mulhouse Sud Alsace : 37,44 € HT - Part variable assainissement SIVOM Mulhouse Sud Alsace : 1,39 €/m³ x 120 m³ = 166,48 € HT
69,96 € HT	Contribution aux organismes publics : - Modernisation des réseaux de collecte des eaux usées : 0,23 €/m³ x 120 m³ = 27,96 € HT - Actions de lutte contre les pollutions domestiques : 0,35 €/m³ x 120 m³ = 42 € HT
	Prix de l'eau (parts fixes comprises) : 3,74 € TTC/m³ Dont 1,25 € TTC/m³ pour l'approvisionnement en eau



PRODUCTION

88 571 m³
achetés
242,6 m³/jour
en moyenne



QUALITÉ DE L'EAU

- Nombre de prélèvements en 2024**
- 10** Prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé
 - 0** Prélèvement réalisé par la Régie de l'Eau m2A
- Taux de conformité suite prélèvements de l'ARS**
- 100 %** Conformité physico-chimique (pH, dureté, métaux, nitrates, pesticides)
 - 100 %** Conformité bactériologique (présence de bactéries)

Traitement de l'eau du forage de Schlierbach achetée à Saint Louis Agglomération (SLA) par chloration.

L'eau est considérée comme potable par tous sur ce secteur et ne fait pas l'objet de consignes particulières pour en limiter l'usage.



ZONE DE DISTRIBUTION : DIETWILLER

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (DIETWILLER), soit 1422 personnes. Le responsable des installations est : « Régie de l'Eau m2A ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « Régie de l'Eau m2A » qui assure l'exploitation du réseau.		BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
		Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
		NITRATES	A Bonne qualité
		Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 14 mg/L Valeur maxi : 15 mg/L
		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
		Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,076 microgramme/L (chloridazone desphényl)
		FLUOR	A Très bonne qualité
		Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,095 mg/L Valeur maxi : 0,1 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
		DURETÉ	Eau très dure
		Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 31,9 °f Valeur maxi : 32,1 °f
Quelques conseils			
ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.		
RÉSEAU PRIVÉ 	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.		
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.		
SÉCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène		

Quelques conseils	
ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SÈCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 14/03/2025
UDI 068006364

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



11,6 km

Longueur du réseau (linéaire de réseau hors branchements)

69,8 %

Rendement du réseau

Une nette évolution du rendement du réseau récompense les efforts faits dans la recherche de fuite, les réparations et aussi un usage raisonné de l'eau par les concitoyens.

6,5 m³/j/km

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

6,3 m³/j/km

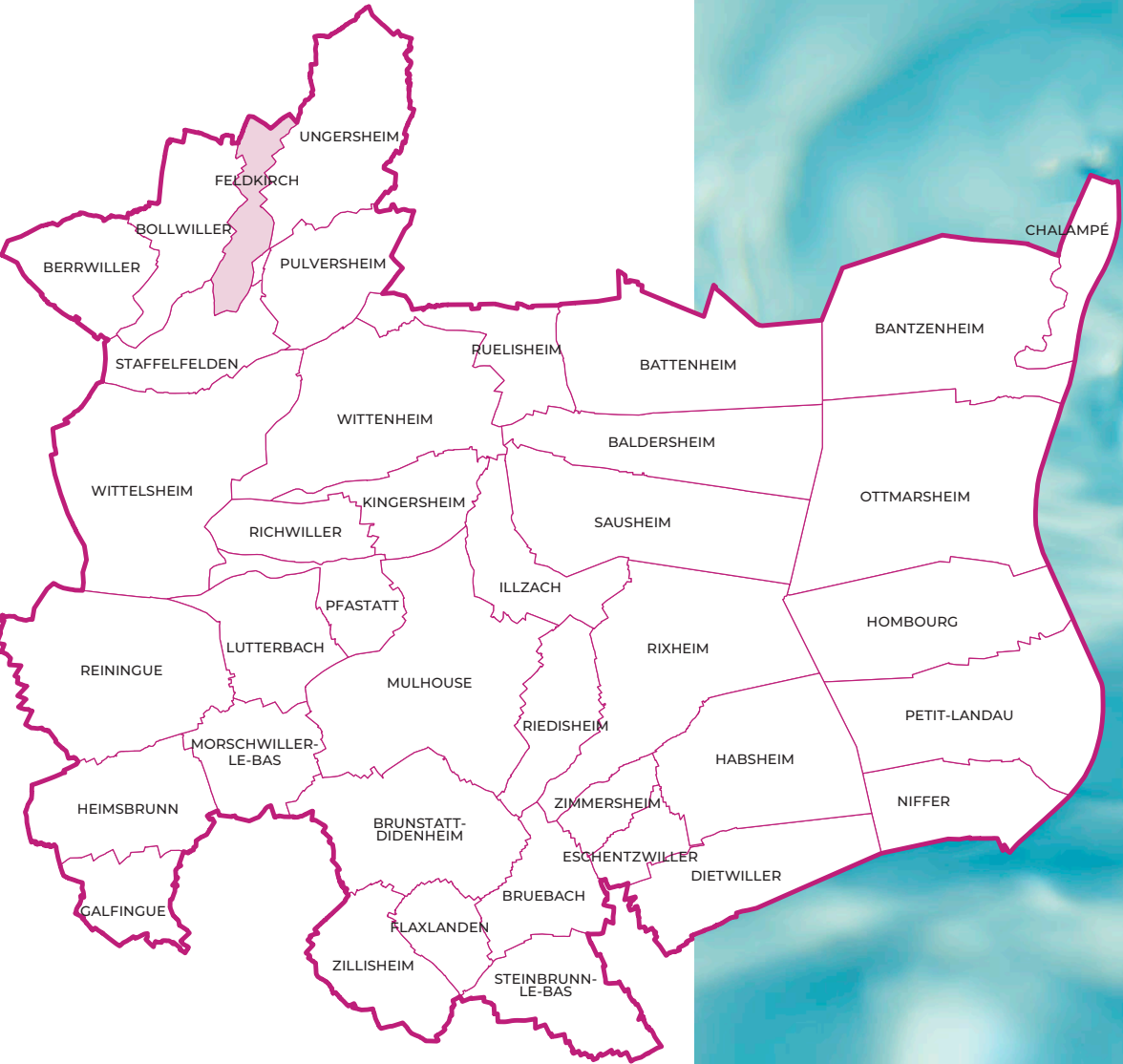
Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuite sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuite, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation.



UDI Feldkirch

TERRITOIRE DESSERVI



CHIFFRES CLÉS



GESTION DES ABONNÉS

486
Abonnés
485
Domestique
1
Non domestique
0
Droit de branchement
487
Parc de compteurs

La commune de Feldkirch compte 486 abonnés pour 1 008 habitants. Cette technologie équipe 100 % des compteurs en service. Ce dispositif permet d'établir une facturation basée systématiquement sur des relevés réels, offrant aux usagers un meilleur suivi de leurs consommations.

1 jour
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

100 % Taux de respect
Délai pour lequel s'est engagée la Régie de l'Eau m2A pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel et d'un abonnement. L'indicateur s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.



FACTURATION D'EAU

Décomposition du prix de l'eau UDI Feldkirch :

	503,54 € TTC (467,22 € HT) Montant annuel facturé à une famille feldkirchoise de 4 personnes pour une consommation de 120 m ³
189,08 € HT	Production & distribution d'eau potable : - Part fixe (anciennement « abonnement ») : 22,98 € HT - Part variable (fonctionnement du service et financement de l'investissement) : 1,38 € HT/m³ x 120 m³ = 166,10 € HT
208,18 € HT	Collecte & traitement des eaux usées : - Part fixe assainissement SIVOM Mulhouse Sud Alsace : 37,44 € HT - Part variable assainissement SIVOM Mulhouse Sud Alsace : 1,42 €/m³ x 120 m³ = 170,74 € HT
69,96 € HT	Contribution aux organismes publics : - Modernisation des réseaux de collecte des eaux usées : 0,23 €/m³ x 120 m³ = 27,96 € HT - Actions de lutte contre les pollutions domestiques : 0,35 €/m³ x 120 m³ = 42 € HT
	Prix de l'eau (parts fixes comprises) : 3,20 € TTC/m³ Dont 1,66 € TTC/m³ pour l'approvisionnement en eau



PRODUCTION

71 807 m³
achetés
197 m³/jour
en moyenne



QUALITÉ DE L'EAU

- Nombre de prélèvements en 2024**
- 20** Prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé
 - 0** Prélèvement réalisé par la Régie de l'Eau m2A
- Taux de conformité suite prélèvements de l'ARS**
- 100 %** Conformité physico-chimique (pH, dureté, métaux, nitrates, pesticides)
 - 100 %** Conformité bactériologique (présence de bactéries)

Traitement de l'eau (mélange d'eau du puits d'Ensisheim Hardt et de Guebwiller) par chloration.

Tous les prélèvements réalisés en contrôle obligatoire et en renfort de surveillance sont conformes aux limites de potabilité.

L'eau est qualifiée de bonne qualité (notation A) sur ce secteur.



ZONE DE DISTRIBUTION : UNGERSHEIM-FELDKIRCH

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
			Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU		
Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE ENSISHEIM HARDT, PRISE D'EAU (LAUCH). L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente FELDKIRCH et UNGERSHEIM, soit 3421 personnes. Le responsable des installations est : « Régie de l'Eau m2A ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « Régie de l'Eau m2A » qui assure l'exploitation du réseau.	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	
	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 20 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml		
	NITRATES	A	Très bonne qualité	
	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 6,45 mg/L Valeur maxi : 7,4 mg/L		
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité	
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 190 Valeur maxi : 0,04 microgramme/L		
Quelques conseils ENTRETIEN Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement. RÉSEAU PRIVÉ Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public. ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire. SÉCHERESSE En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.	FLUOR	A	Très bonne qualité	
	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,11 mg/L Valeur maxi : 0,12 mg/L		
	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
	DURETÉ	Eau peu calcaire		
	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 15,6 °f Valeur maxi : 17,1 °f		

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 14/03/2025
UDI 068006534

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



DISTRIBUTION

7,8 km

Longueur du réseau (linéaire de réseau hors branchements)

76%

Rendement du réseau

30

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable

6,4 m³/j/km

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

6,1 m³/j/km

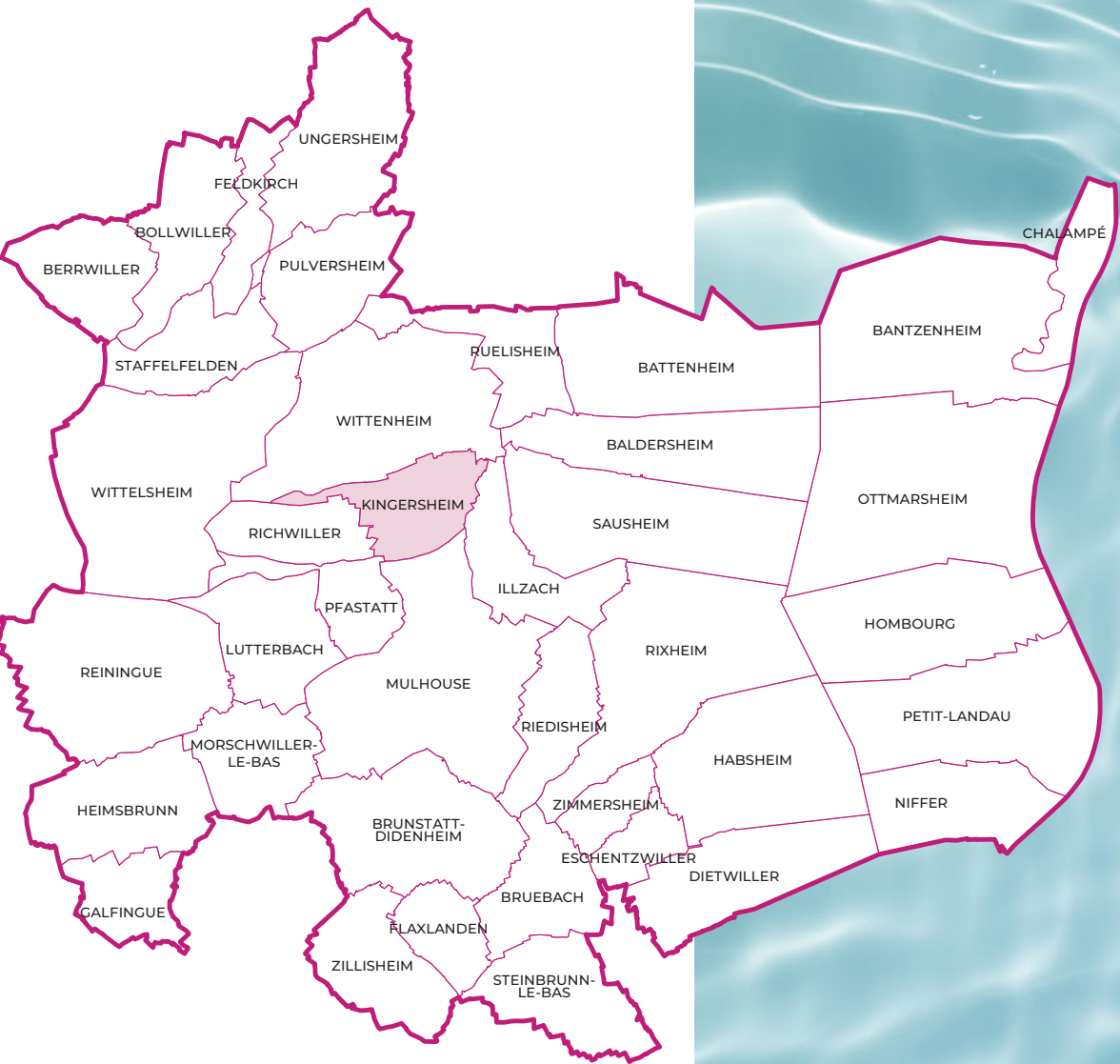
Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuite sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuite, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation.



UDI Kingersheim

TERRITOIRE DESSERVI



CHIFFRES CLÉS



GESTION DES ABONNÉS

4 062

Abonnés

4 047

Domestique

15

Non domestique

2

Droit de branchement

4 121

Parc de compteurs

La commune de Kingersheim compte 4 062 abonnés pour 13 178 habitants. Elle est équipée à 98 % de radio relève et de télérelève.

En 2024, on compte un total de 518 compteurs divisionnaires dans le cadre de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau potable dans des immeubles collectifs.

0,75 pour 1 000 abonnés (2022) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées.

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance. Les interruptions de service sont dues généralement à des ruptures de canalisations.

1 jour

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

100 % Taux de respect

Délai pour lequel s'est engagée la Régie de l'Eau m2A pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel et d'un abonnement. L'indicateur s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.

 FACTURATION D'EAU Décomposition du prix de l'eau UDI Kingersheim	
	571,35 € TTC (531,50 € HT) Montant annuel facturé à une famille kingersheimoise de 4 personnes pour une consommation de 120 m³
253,36 € HT	Production & distribution d'eau potable : - Part fixe (anciennement « abonnement ») : 41,26 € HT - Part variable (fonctionnement du service et financement de l'investissement) : 1,71 € HT/m³ x 120 m³ = 204,68 € HT
208,18 € HT	Collecte & traitement des eaux usées : - Part fixe assainissement SIVOM Mulhouse Sud Alsace : 37,44 € HT - Part variable assainissement SIVOM Mulhouse Sud Alsace : 1,42 €/m³ x 120 m³ = 170,74 € HT
69,96 € HT	Contribution aux organismes publics : - Modernisation des réseaux de collecte des eaux usées : 0,23 €/m³ x 120 m³ = 27,96 € HT - Actions de lutte contre les pollutions domestiques : 0,35 €/m³ x 120 m³ = 42 € HT
Prix de l'eau (parts fixes comprises) : 4,76 € TTC/m³ Dont 2,23 € TTC/m³ pour l'approvisionnement en eau	

 PRODUCTION 738 283 m³ produits 2 022 m³/jour en moyenne
--

 QUALITÉ DE L'EAU
Nombre de prélèvements en 2024 29 Prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé 1 Prélèvement réalisé par la Régie de l'Eau m2A
Taux de conformité suite prélèvements de l'ARS 100 % Conformité physico-chimique (pH, dureté, métaux, nitrates, pesticides) 100 % Conformité bactériologique (présence de bactéries)
Les forages historiquement dédiés à ce secteur étant actuellement en reconquête de qualité, il est alimenté par l'interconnexion avec le réseau de l'UDI Mulhouse & environs. L'eau est traitée par chloration.
Tous les prélèvements réalisés en contrôle obligatoire et en renfort de surveillance sont conformes aux limites de potabilité.
L'eau est qualifiée de bonne qualité (notation A) sur ce secteur.

 QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ? 	
 ZONE DE DISTRIBUTION : KINGERSHEIM	
Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : A
Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
BACTÉRIOLOGIE Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (KINGERSHEIM), soit 12701 personnes. Le responsable des installations est : « Régie de l'Eau m2A ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « Régie de l'Eau m2A » qui assure l'exploitation du réseau.	BACTÉRIOLOGIE A Très bonne qualité Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 29 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
	NITRATES A Bonne qualité Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 9,02 mg/L Valeur maxi : 11 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS A Bonne qualité Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 190 Valeur maxi : 0,062 microgramme/L (chlorothalonil r471811)
	FLUOR A Très bonne qualité Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé. Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,065 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L
 Quelques conseils	
ENTRETIEN  Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.	
RÉSEAU PRIVÉ  Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.	
ABSENCE  Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	
SÉCHERESSE  En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.	
 Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
Édité le 14/03/2025 UDI 068001125	
L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1	
ARS Grand Est - Délégation Territoriale du Haut-Rhin - Cité administrative - Bâtiment J 3 rue Fleischhauer - CS 50001 - 68026 COLMAR CEDEX 03 69 49 30 41 www.grand-est.ars.sante.fr ars-grandest-dt68-vsse@ars.sante.fr	



60,8 km

Longueur du réseau (linéaire de réseau hors branchements)

77,2 %

Rendement du réseau

30

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable

8,1 m³/j/km

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

7,6 m³/j/km

Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuite sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuite, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

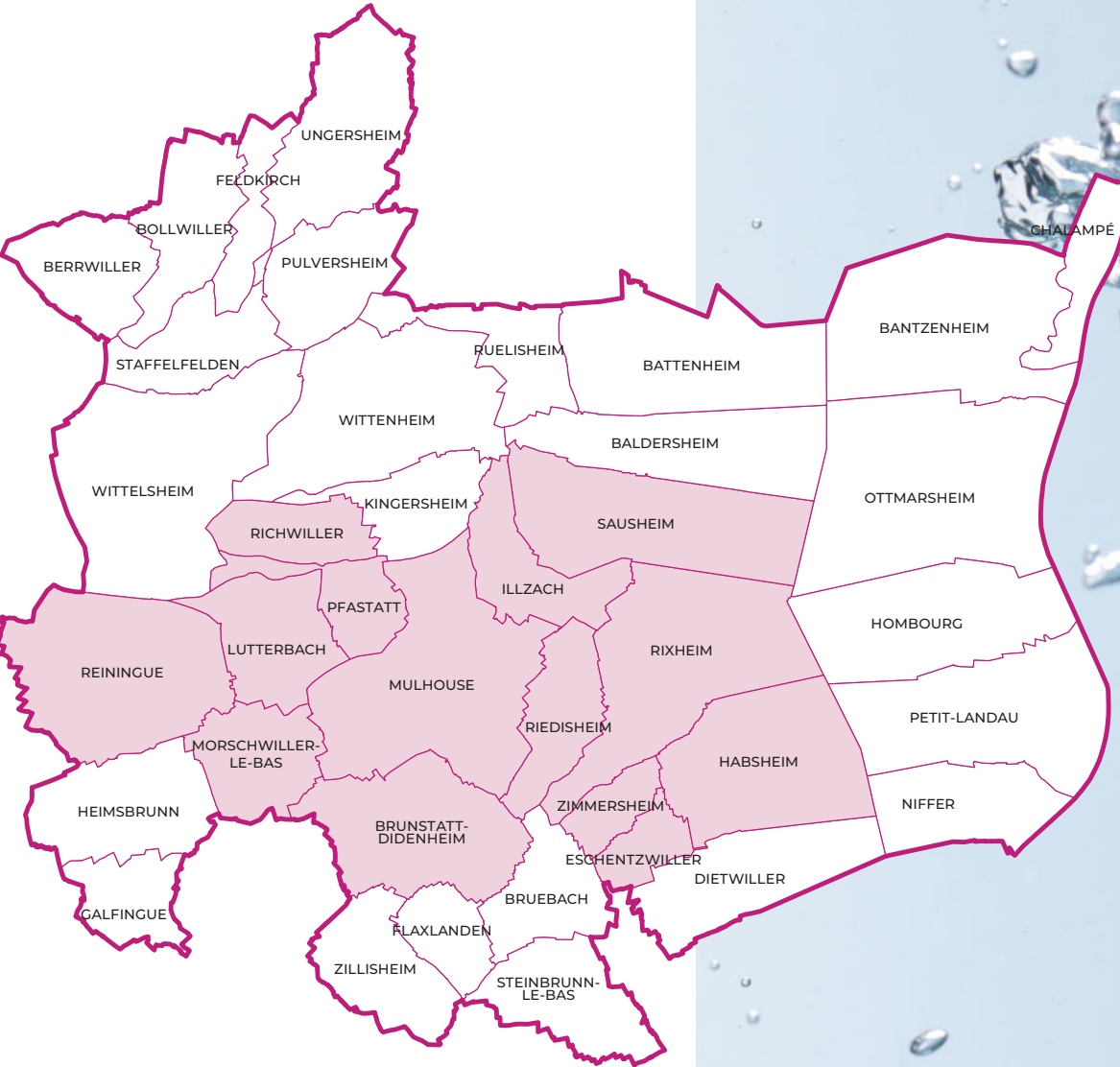
UDI Mulhouse & environs

Brunstatt-Didenheim, Eschentzwiller, Habsheim, Illzach, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Sausheim et Zimmersheim



TERRITOIRE DESSERVI

L'**UDI Mulhouse & environs** regroupe les 14 communes suivantes : Brunstatt-Didenheim, Eschentzwiller, Habsheim, Illzach, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Sausheim et Zimmersheim. Ces dernières correspondent au périmètre autrefois géré par le service des eaux de la Ville de Mulhouse. Il s'agit de l'unité de distribution la plus large de la Régie de l'Eau m2A. Tous les systèmes (production, distribution et facturation) y sont harmonisés.



CHIFFRES CLÉS

GESTION DES ABONNÉS

44 640

Abonnés

44 350

Domestique

290

Non domestique

386

Droit de branchement

44 849

Parc de compteurs

L'UDI de Mulhouse & environs compte 44 640 abonnés pour 201 330 habitants. En 2024, ce sont **7 041 compteurs posés dans le cadre de l'individualisation** des contrats de fourniture d'eau potable dans des immeubles collectifs.

Près de **99,9%** des compteurs en service sont actuellement équipés d'un système de relève à distance, toutes technologies confondues, qu'il s'agisse de radio relève ou de télérelève. Ces dispositifs permettent d'établir une facturation basée systématiquement sur des relevés réels, offrant aux usagers un meilleur suivi de leurs consommations.

0,41 pour 1 000 abonnés (2024)

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

78 interventions d'urgence avec interruption de service pour 190 000 abonnés.

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance. Les interruptions de service sont dues généralement à des ruptures de canalisations.

1 jour

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

100% Taux de respect

Délai pour lequel s'est engagée la Régie de l'Eau m2A pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel et d'un abonnement. L'indicateur s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.



FACTURATION D'EAU

Décomposition du prix de l'eau
UDI Mulhouse & environs

	592,02 € TTC (552,2 € HT) Montant annuel facturé à une famille mulhousienne de 4 personnes pour une consommation de 120 m ³
252,58 € HT	Production & distribution d'eau potable : - Part fixe (anciennement « abonnement ») : 39,06 € HT - Part variable (fonctionnement du service et financement de l'investissement) : 1,72 € HT/m³ x 120 m³ = 206,09 € HT
208,18 € HT	Collecte & traitement des eaux usées : - Part fixe assainissement SIVOM Mulhouse Sud Alsace : 37,44 € HT - Part variable assainissement SIVOM Mulhouse Sud Alsace : 1,42 €/m³ x 120 m³ = 170,74 € HT
91,45 € HT	Contribution aux organismes publics : - Surtaxe communautaire: 21,49 € HT - Modernisation des réseaux de collecte des eaux usées : 0,23 €/m³ x 120 m³ = 27,96 € HT - Actions de lutte contre les pollutions domestiques : 0,35 €/m³ x 120 m³ = 42 € HT
	Prix de l'eau (parts fixes comprises) : 4,92 € TTC/m³ Dont 2,22 € TTC/m³ pour l'approvisionnement en eau



PRODUCTION

12 234 590 m³
produits

33 520 m³/jour
en moyenne



QUALITÉ DE L'EAU

Nombre de prélèvements en 2024

- 303** Prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé
- 322** Prélèvements réalisés par la Régie de l'Eau m2A

Taux de conformité suite prélèvements de l'ARS

- 100 %** Conformité physico-chimique (pH, dureté, métaux, nitrates, pesticides)
- 100 %** Conformité bactériologique (présence de bactéries)

Traitement préventif par rayons ultra-violets.
Les captages de la Doller sont soumis à l'arrêté préfectoral du 17/04/1978.

Tous les prélèvements réalisés en contrôle obligatoire et en renfort de surveillance sont conformes aux limites de potabilité.

L'eau est qualifiée de bonne qualité (notation A) sur ce secteur.



ZONE DE DISTRIBUTION : MULHOUSE ET ENVIRONS

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 13 communes (BRUNSTATT-DIDENHEIM, ESCHENTZWILLER, HABSHEIM, ILLZACH, LUTTERBACH, MORSCHWILLER-LE-BAS, MULHOUSE, PFASTATT, REININGUE, RIEDISHEIM, RIXHEIM, SAUSHEIM, ZIMMERSHEIM), soit 191857 personnes. Pour plus de renseignements, veuillez contacter « Régie de l'Eau m2A » qui assure l'exploitation du réseau.		BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
		Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 303 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
		NITRATES	A Bonne qualité
		Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 35 Valeur moyenne : 11,6 mg/L Valeur maxi : 14 mg/L
		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
		Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 9 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 190 Valeur maxi : 0,053 microgramme/L (ethephon)
		FLUOR	A Très bonne qualité
		Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 0,0722 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
		DURETÉ	Eau douce
		Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 34 Valeur moyenne : 9,53 °f Valeur maxi : 10,7 °f
		ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Eau agressive
		Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 4 Valeur maxi : 4

Quelques conseils



ENTRETIEN
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



RÉSEAU PRIVÉ
Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



SÈCHERESSE
En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 14/03/2025

UDI 068001100

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



828,4 km

Longueur du réseau (linéaire de réseau hors branchements)

88,3 %

Rendement du réseau

99

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable

5,2 m³/j/km

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

4,7 m³/j/km

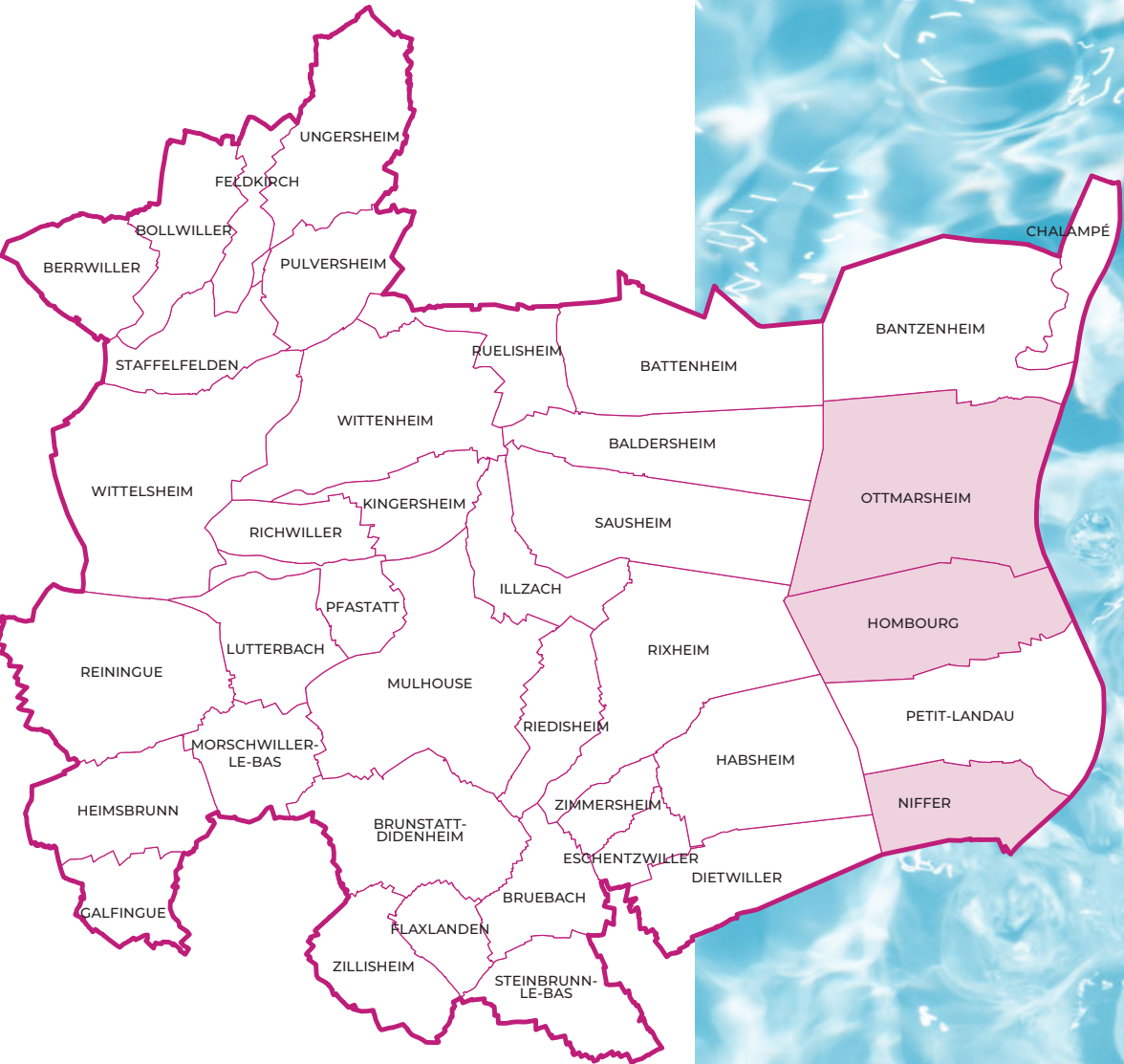
Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuite sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuite, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

UDI Ottmarsheim Hombourg Niffer

(ex syndicat OHN)

TERRITOIRE DESSERVI



CHIFFRES CLÉS



GESTION DES ABONNÉS

1 707

Abonnés

1 701

Domestique

6

Non domestique

0

Droit de branchement

1 711

Parc de compteurs

L'ancien syndicat Ottmarsheim – Hombourg – Niffer (OHN) compte 1 707 abonnés pour 4 510 habitants. Les communes sont équipées de radio relève.

En 2024, ont compte un total de **29 compteurs divisionnaires dans le cadre de l'individualisation** des contrats de fourniture d'eau potable dans des immeubles collectifs.

Près de **98,07 %** des compteurs en service sont actuellement équipés d'un système radio relève. Ce dispositif permet d'établir une facturation basée systématiquement sur des relevés réels, offrant aux usagers un meilleur suivi de leurs consommations.

1 jour
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

100% Taux de respect
Délai pour lequel s'est engagée la Régie de l'Eau m2A pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel et d'un abonnement. L'indicateur s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.



FACTURATION D'EAU

Décomposition du prix moyen de l'eau
UDI Ottmarsheim, Hombourg et Niffer

	474,13 € TTC (440,47 € HT) Montant annuel facturé à une famille ottmarsheimoise, hombourgeoise ou nifferoise de 4 personnes pour une consommation de 120 m³
188,89 € HT	Production & distribution d'eau potable : - Part fixe (anciennement « abonnement ») : 14,42 € HT - Part variable (fonctionnement du service et financement de l'investissement) : 1,20 € HT/m³ x 120 m³ = 174,47 € HT
181,62 € HT	Collecte & traitement des eaux usées : - Part fixe assainissement SIVOM Mulhouse Sud Alsace : 37,44 € HT - Part variable assainissement SIVOM Mulhouse Sud Alsace : 1,20 € /m³ x 120 m³ = 144,18 € HT
69,96 € HT	Contribution aux organismes publics : - Modernisation des réseaux de collecte des eaux usées : 0,23 €/m³ x 120 m³ = 27,96 € HT - Actions de lutte contre les pollutions domestiques : 0,35 €/m³ x 120 m³ = 42 € HT
	Prix de l'eau (parts fixes comprises) : 3,95 € TTC/m³ Dont 1,66 € TTC/m³ pour l'approvisionnement en eau



PRODUCTION

462 115 m³

produits

1 266 m³/jour

en moyenne



QUALITÉ DE L'EAU

Nombre de prélèvements en 2024

- 19** Prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé
- 1** Prélèvement réalisé par la Régie de l'Eau m2A

Taux de conformité suite prélèvements de l'ARS

- 100 %** Conformité physico-chimique (pH, dureté, métaux, nitrates, pesticides)
- 100 %** Conformité bactériologique (présence de bactéries)

Traitement de l'eau du forage d'alimentation du secteur par chloration.

Tous les prélèvements réalisés en contrôle obligatoire et en renfort de surveillance sont conformes aux limites de potabilité.

L'eau est qualifiée de bonne qualité (notation A) sur ce secteur.



ZONE DE DISTRIBUTION : OTTMARSHEIM ET ENVIRONS

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : Forage P3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente HOMBORG, NIFFER, OTTMARSHEIM, soit 4264 personnes. Le responsable des installations est : « Régie de l'Eau m2A ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « Régie de l'Eau m2A » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 15 mg/L Valeur maxi : 16 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 190 Valeur maxi : 0,056 microgramme/L (atrazine déséthyl déisopropyl)
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,07 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 21,5 °f Valeur maxi : 22,7 °f

Quelques conseils

ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 14/03/2025

UDI 068001096

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



DISTRIBUTION

48,9 km

Longueur du réseau

(linéaire de réseau hors branchements)

78,6 %

Rendement du réseau

100

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable

5,6 m³/j/km

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

5,5 m³/j/km

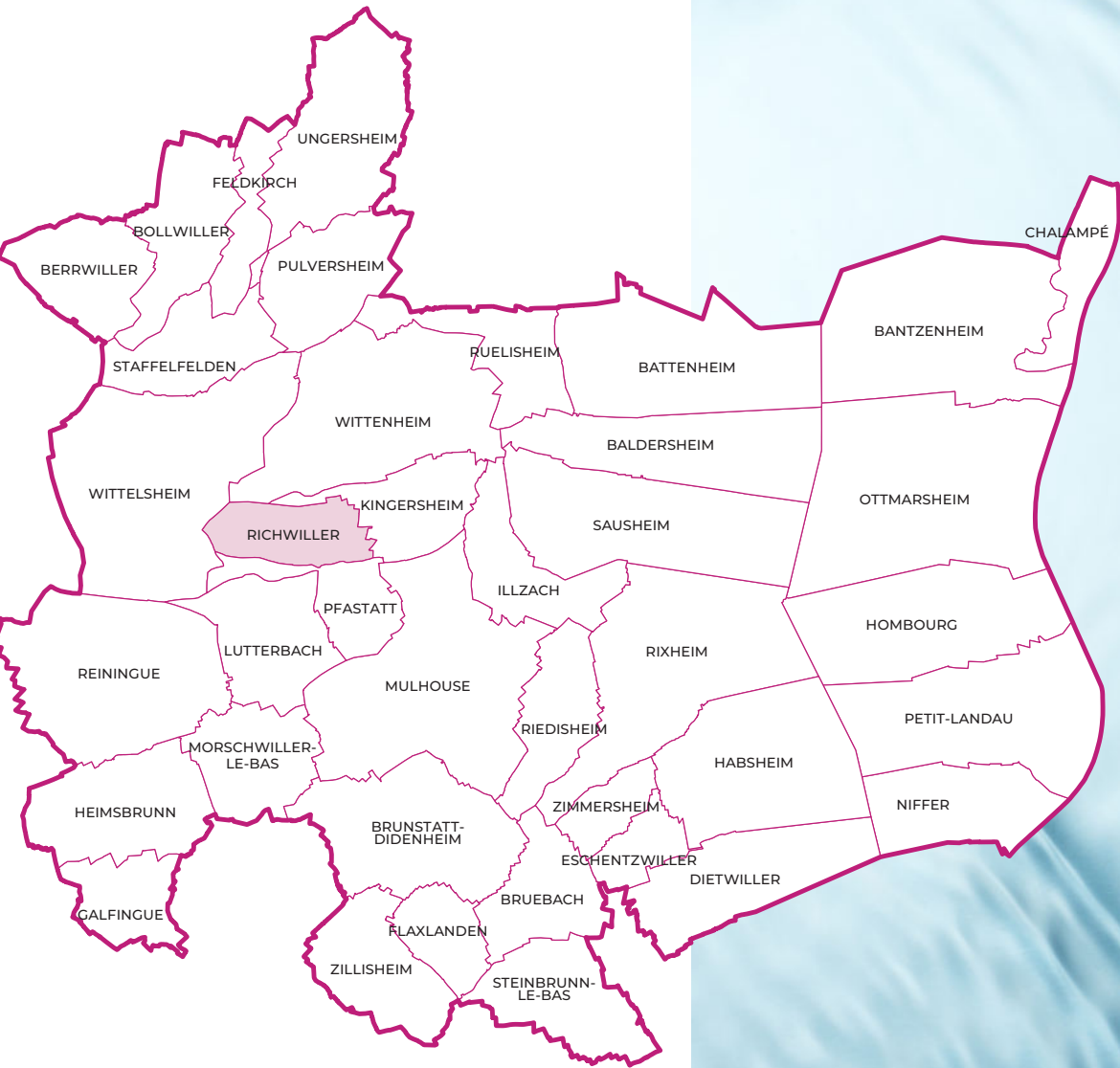
Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuite sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuite, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation.



UDI Richwiller

TERRITOIRE DESSERVI



CHIFFRES CLÉS



GESTION DES ABONNÉS

1 193

Abonnés

1 192

Domestique

1

Non domestique

1

Droit de branchement

1 202

Parc de compteurs

La commune de Richwiller compte 1 193 abonnés pour 3 832 habitants. Elle est équipée de radio relève. Cette technologie équipe près de 85 % des compteurs en service. Ce dispositif permet d'établir une facturation basée systématiquement sur des relevés réels, offrant aux usagers un meilleur suivi de leurs consommations.

En 2024, on compte un total de 3 compteurs divisionnaires dans le cadre de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau potable dans des immeubles collectifs.

1 jour

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

100 % Taux de respect

Délai pour lequel s'est engagée la Régie de l'Eau m2A pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel et d'un abonnement. L'indicateur s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.



FACTURATION D'EAU

Décomposition du prix moyen de l'eau
UDI Richwiller

	517,02 € TTC (479,99 € HT) Montant annuel facturé à une famille richwilleroise de 4 personnes pour une consommation de 120 m³
201,85 € HT	Production & distribution d'eau potable : - Part fixe (anciennement « abonnement ») : 16,97 € HT - Part variable (fonctionnement du service et financement de l'investissement) : 1,54 € HT/m³ x 120 m³ = 184,88 € HT
208,18 € HT	Collecte & traitement des eaux usées : - Part fixe assainissement SIVOM Mulhouse Sud Alsace : 37,44 € HT - Part variable assainissement SIVOM Mulhouse Sud Alsace : 1,42 €/m³ x 120 m³ = 170,74 € HT
69,96 € HT	Contribution aux organismes publics : - Modernisation des réseaux de collecte des eaux usées : 0,23 €/m³ x 120 m³ = 27,96 € HT - Actions de lutte contre les pollutions domestiques : 0,35 €/m³ x 120 m³ = 42 € HT
	Prix de l'eau (parts fixes comprises) : 4,31 € TTC/m³ Dont 1,77 € TTC/m³ pour l'approvisionnement en eau



PRODUCTION

279 048 m³
produits

765 m³/jour
en moyenne



QUALITÉ DE L'EAU

Nombre de prélèvements en 2024

- 23** Prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé
- 0** Prélèvement réalisé par la Régie de l'Eau m2A

Taux de conformité suite prélèvements de l'ARS

- 100 %** Conformité physico-chimique (pH, dureté, métaux, nitrates, pesticides)
- 100 %** Conformité bactériologique (présence de bactéries)

Traitement de l'eau du champ captant de la Hardt achetée au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Bassin Potassique – Hardt par chloration.

Tous les prélèvements réalisés en contrôle obligatoire sont conformes aux limites de potabilité.

L'eau est qualifiée de bonne qualité (notation A) sur ce secteur.



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : RICHWILLER																	
Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité																
2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A - A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité convenable - C : Eau de qualité insuffisante - D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : A																
Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																
Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (RICHWILLER), soit 2245 personnes. Le responsable des installations est : « Régie de l'Eau m2A ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « Régie de l'Eau m2A » qui assure l'exploitation du réseau.	<table><tr><th>BACTÉRIOLOGIE</th><td>A Très bonne qualité</td></tr><tr><td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td><td>Nombre de prélèvements : 23 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</td></tr><tr><th>NITRATES</th><td>A Bonne qualité</td></tr><tr><td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td><td>Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 28,9 mg/L Valeur maxi : 31 mg/L</td></tr><tr><th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th><td>A Très bonne qualité</td></tr><tr><td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td><td>Nombre de prélèvements : 4 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 190 Valeur maxi : 0 microgramme/L</td></tr><tr><th>FLUOR</th><td>A Très bonne qualité</td></tr><tr><td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td><td>Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,0675 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L</td></tr></table>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 23 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	NITRATES	A Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 28,9 mg/L Valeur maxi : 31 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 4 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 190 Valeur maxi : 0 microgramme/L	FLUOR	A Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,0675 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 23 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml																
NITRATES	A Bonne qualité																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 28,9 mg/L Valeur maxi : 31 mg/L																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 4 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 190 Valeur maxi : 0 microgramme/L																
FLUOR	A Très bonne qualité																
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,0675 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L																
Quelques conseils	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																
<table><tr><td>ENTRETIEN</td><td>Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</td></tr><tr><td>RÉSEAU PRIVÉ</td><td>Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.</td></tr><tr><td>ABSENCE</td><td>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</td></tr><tr><td>SÉCHERESSE</td><td>En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.</td></tr></table>	ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.	RÉSEAU PRIVÉ	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.	ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.	<table><tr><th>DURETÉ</th><td>Eau très dure</td></tr><tr><td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td><td>Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 32,7 °f Valeur maxi : 34,3 °f</td></tr></table>	DURETÉ	Eau très dure	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 32,7 °f Valeur maxi : 34,3 °f				
ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.																
RÉSEAU PRIVÉ	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.																
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.																
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.																
DURETÉ	Eau très dure																
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 32,7 °f Valeur maxi : 34,3 °f																
Pour aller plus loin																	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr																

Édité le 29/03/2025
UDI 068001129

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



16,15 km

Longueur du réseau

(linéaire de réseau hors branchements)

63,9 %

Rendement du réseau

80

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable

17,6 m³/j/km

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

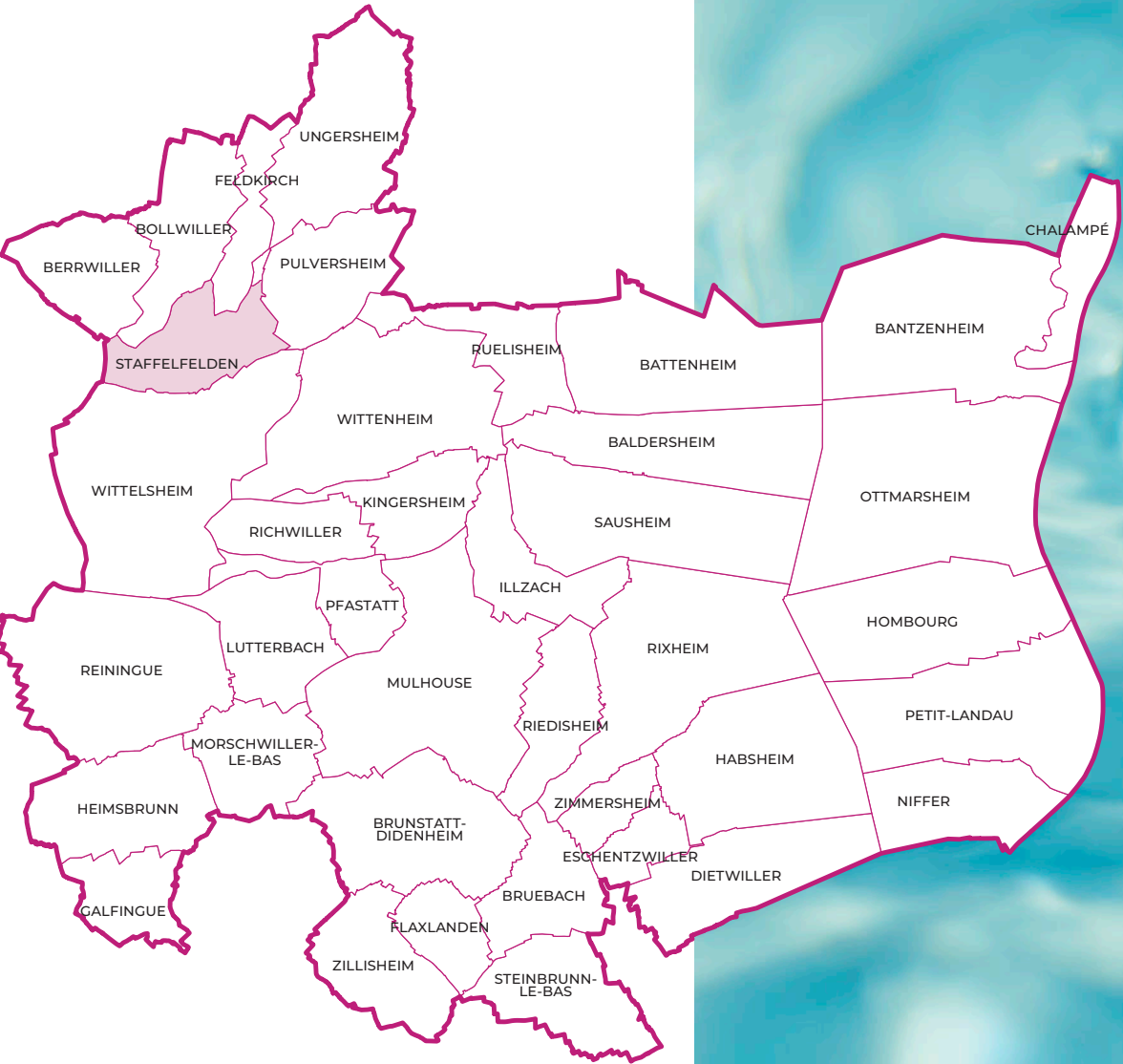
17,1 m³/j/km

Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuite sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuite, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

UDI Staffelfelden

TERRITOIRE DESSERVI



CHIFFRES CLÉS



GESTION DES ABONNÉS

881
Abonnés
881
Domestique
0
Non domestique
0
Droit de branchement
885
Parc de compteurs

La commune de Staffelfelden compte 881 abonnés pour 4 131 habitants.

En 2024, on compte un total de **89 compteurs divisionnaires dans le cadre de l'individualisation** des contrats de fourniture d'eau potable dans des immeubles collectifs.

1 jour
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

100 % Taux de respect
Délai pour lequel s'est engagée la Régie de l'Eau m2A pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel et d'un abonnement. L'indicateur s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.



FACTURATION D'EAU

Décomposition du prix moyen de l'eau
UDI Staffelfelden

	487,28 € TTC (451,81 € HT) Montant annuel facturé à une famille staffelfeldenoise de 4 personnes pour une consommation de 120 m³
173,67 € HT	Production & distribution d'eau potable : - Part fixe (anciennement « abonnement ») : 10,30 € HT - Part variable (fonctionnement du service et financement de l'investissement) : 1,363 € HT/m³ x 120 m³ = 163,37 € HT
208,18 € HT	Collecte & traitement des eaux usées : - Part fixe assainissement SIVOM Mulhouse Sud Alsace : 37,44 € HT - Part variable assainissement SIVOM Mulhouse Sud Alsace : 1,42 €/m³ x 120 m³ = 170,74 € HT
69,96 € HT	Contribution aux organismes publics : - Modernisation des réseaux de collecte des eaux usées : 0,23 €/m³ x 120 m³ = 27,96 € HT - Actions de lutte contre les pollutions domestiques : 0,35 €/m³ x 120 m³ = 42 € HT
	Prix de l'eau (parts fixes comprises) : 4,07 € TTC/m³ Dont 1,54 € TTC/m³ pour l'approvisionnement en eau



PRODUCTION

188 287 m³
produits
516 m³/jour
en moyenne



QUALITÉ DE L'EAU

Nombre de prélèvements en 2024

- 25** Prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé
- 0** Prélèvement réalisé par la Régie de l'Eau m2A

Taux de conformité suite prélèvements de l'ARS

- 100 %** Conformité physico-chimique (pH, dureté, métaux, nitrates, pesticides)
- 100 %** Conformité bactériologique (présence de bactéries)

Traitement de l'eau du forage d'alimentation du secteur par chloration.

Tous les prélèvements réalisés en contrôle obligatoire et en renfort de surveillance sont conformes aux limites de potabilité.

L'eau est qualifiée de bonne qualité (notation A) sur ce secteur.



ZONE DE DISTRIBUTION : STAFFELFELDEN

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A - A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité convenable - C : Eau de qualité insuffisante - D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																
Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (STAFFELFELDEN), soit 4053 personnes. Le responsable des installations est : Régie de l'Eau m2A. Pour plus de renseignements, veuillez contacter « Régie de l'Eau m2A » qui assure l'exploitation du réseau.	<table><tr><th>BACTÉRIOLOGIE</th><td>A Très bonne qualité</td></tr><tr><td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td><td>Nombre de prélèvements : 25 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</td></tr><tr><th>NITRATES</th><td>A Bonne qualité</td></tr><tr><td>Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td><td>Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 28,9 mg/L Valeur maxi : 31 mg/L</td></tr><tr><th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th><td>A Très bonne qualité</td></tr><tr><td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td><td>Nombre de prélèvements : 4 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 190 Valeur maxi : 0 microgramme/L</td></tr><tr><th>FLUOR</th><td>A Très bonne qualité</td></tr><tr><td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td><td>Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,0675 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L</td></tr></table>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 25 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	NITRATES	A Bonne qualité	Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 28,9 mg/L Valeur maxi : 31 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 4 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 190 Valeur maxi : 0 microgramme/L	FLUOR	A Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,0675 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 25 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml																
NITRATES	A Bonne qualité																
Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 28,9 mg/L Valeur maxi : 31 mg/L																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 4 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 190 Valeur maxi : 0 microgramme/L																
FLUOR	A Très bonne qualité																
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,0675 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L																
Quelques conseils	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																
ENTRETIEN Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement. RÉSEAU PRIVÉ Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public. ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire. SÉCHERESSE En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.	<table><tr><th>DURETÉ</th><td>Eau très dure</td></tr><tr><td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td><td>Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 32,7 °f Valeur maxi : 34,3 °f</td></tr></table>	DURETÉ	Eau très dure	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 32,7 °f Valeur maxi : 34,3 °f												
DURETÉ	Eau très dure																
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 32,7 °f Valeur maxi : 34,3 °f																
Pour aller plus loin																	
 Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr																	

Édité le 29/03/2025
UDI 068001204

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/EAU-DU-ROBINET-1>



DISTRIBUTION

12,5 km

Longueur du réseau

(linéaire de réseau hors branchements)

61

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable

22,9 m³/j/km

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

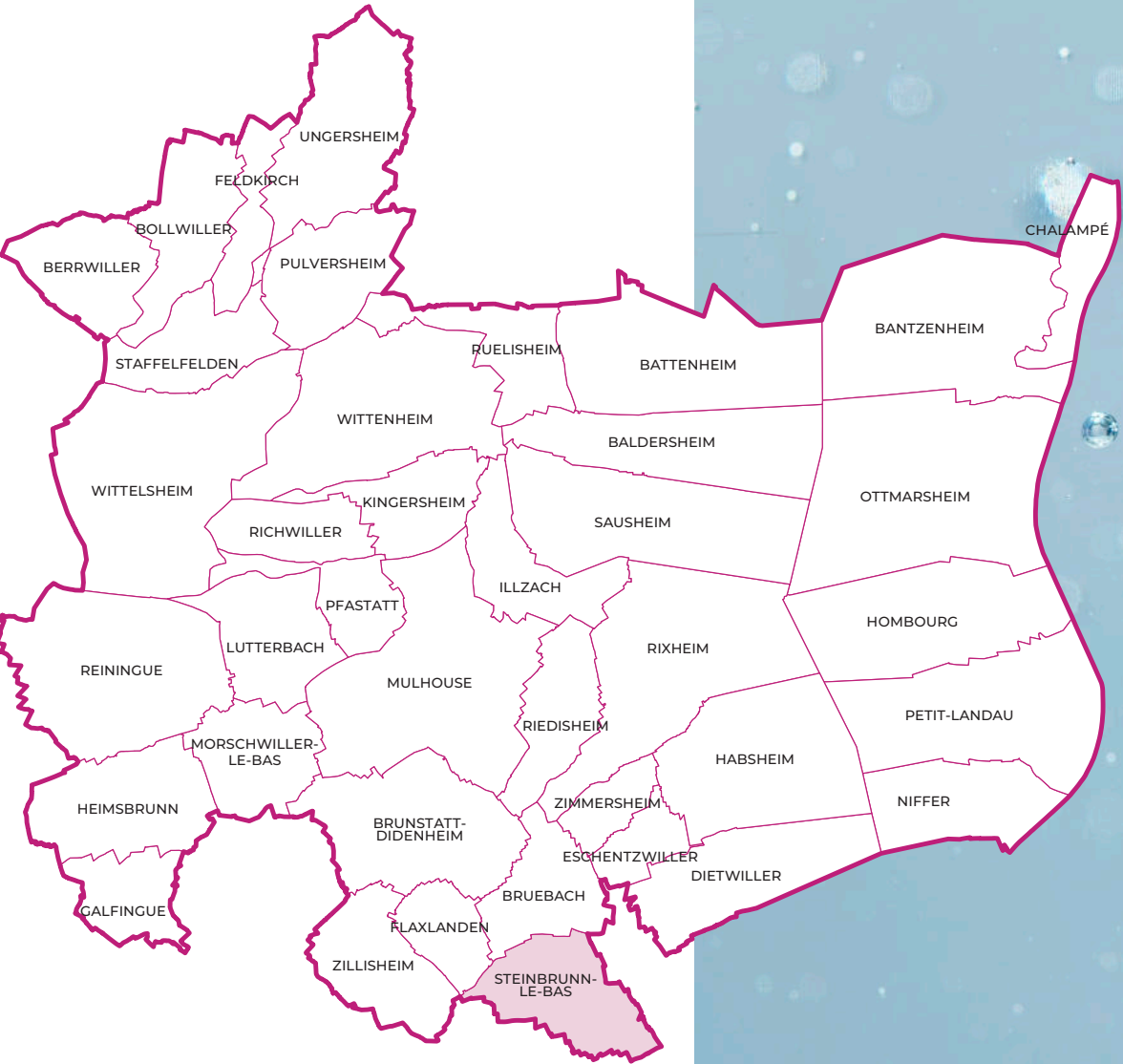
22,4 m³/j/km

Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuite sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuite, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

UDI Steinbrunn-le-Bas

TERRITOIRE
DESSERVI



CHIFFRES CLÉS



GESTION DES ABONNÉS

399
Abonnés
399
Domestique
0
Non domestique
0
Droit de branchement
400
Parc de compteurs

La commune de Steinbrunn-le-Bas compte 399 abonnés pour 923 habitants. Elle est équipée de radio relève. Cette technologie équipe près de 100 % des compteurs en service. Ce dispositif permet d'établir une facturation basée systématiquement sur des relevés réels, offrant aux usagers un meilleur suivi de leurs consommations. En 2024, on compte un total de 4 compteurs divisionnaires dans le cadre de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau potable dans des immeubles collectifs.

1 jour
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

100 % Taux de respect
Délai pour lequel s'est engagée la Régie de l'Eau m2A pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel et d'un abonnement. L'indicateur s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.



FACTURATION D'EAU

Décomposition du prix moyen de l'eau
UDI Steinbrunn-le-Bas

	470,53 € TTC (436,12 € HT) Montant annuel facturé à une famille steinbrunnoise de 4 personnes pour une consommation de 120 m ³
164,24 € HT	Production & distribution d'eau potable : - Part fixe (anciennement « abonnement ») : 17,57 € HT - Part variable (fonctionnement du service et financement de l'investissement) : 1,21 € HT/m³ x 120 m³ = 144,66 € HT
203,92 € HT	Collecte & traitement des eaux usées : - Part fixe assainissement SIVOM Mulhouse Sud Alsace : 37,44 € HT - Part variable assainissement SIVOM Mulhouse Sud Alsace : 1,39 €/m³ x 120 m³ = 166,48 € HT
69,96 € HT	Contribution aux organismes publics : - Modernisation des réseaux de collecte des eaux usées : 0,23 €/m³ x 120 m³ = 27,96 € HT - Actions de lutte contre les pollutions domestiques : 0,35 €/m³ x 120 m³ = 42 € HT
	Prix de l'eau (parts fixes comprises) : 3,92 € TTC/m³ Dont 1,43 € TTC/m³ pour l'approvisionnement en eau



PRODUCTION

60 688 m³
produits

166 m³/jour
en moyenne



QUALITÉ DE L'EAU

- Nombre de prélèvements en 2024**
- 9 Prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé
 - 0 Prélèvement réalisé par la Régie de l'Eau m2A
- Taux de conformité suite prélèvements de l'ARS**
- 100 % Conformité physico-chimique (pH, dureté, métaux, nitrates, pesticides)
 - 100 % Conformité bactériologique (présence de bactéries)

Traitement de l'eau du forage de Schlierbach achetée à Saint-Louis Agglomération (SLA) par chloration.

L'eau est considérée comme potable par tous sur ce secteur et ne fait pas l'objet de consignes particulières pour en limiter l'usage.



ZONE DE DISTRIBUTION : STEINBRUNN LE BAS

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A - A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité convenable - C : Eau de qualité insuffisante - D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																
Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente 1 commune (STEINBRUNN-LE-BAS), soit 830 personnes. Le responsable des installations est : « Régie de l'Eau m2A ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « Régie de l'Eau m2A » qui assure l'exploitation du réseau.	<table><tr><th>BACTÉRIOLOGIE</th><td>A Très bonne qualité</td></tr><tr><td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td><td>Nombre de prélèvements : 17 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024</td></tr><tr><th>NITRATES</th><td>A Bonne qualité</td></tr><tr><td>Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td><td>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 14 mg/L Valeur maxi : 15 mg/L</td></tr><tr><th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th><td>A Bonne qualité</td></tr><tr><td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td><td>Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,098 microgramme/L (chloridazone desphényl)</td></tr><tr><th>FLUOR</th><td>A Très bonne qualité</td></tr><tr><td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td><td>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,095 mg/L Valeur maxi : 0,1 mg/L</td></tr></table>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 17 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024	NITRATES	A Bonne qualité	Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 14 mg/L Valeur maxi : 15 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,098 microgramme/L (chloridazone desphényl)	FLUOR	A Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,095 mg/L Valeur maxi : 0,1 mg/L
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 17 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024																
NITRATES	A Bonne qualité																
Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 14 mg/L Valeur maxi : 15 mg/L																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,098 microgramme/L (chloridazone desphényl)																
FLUOR	A Très bonne qualité																
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,095 mg/L Valeur maxi : 0,1 mg/L																

Quelques conseils

ENTRETIEN Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SÉCHERESSE En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 14/03/2025
UDI 068002353

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



DISTRIBUTION

9,2 km

Longueur du réseau

(linéaire de réseau hors branchements)

67,6 % km

Rendement du réseau

15

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable

6,2 m³/j/km

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

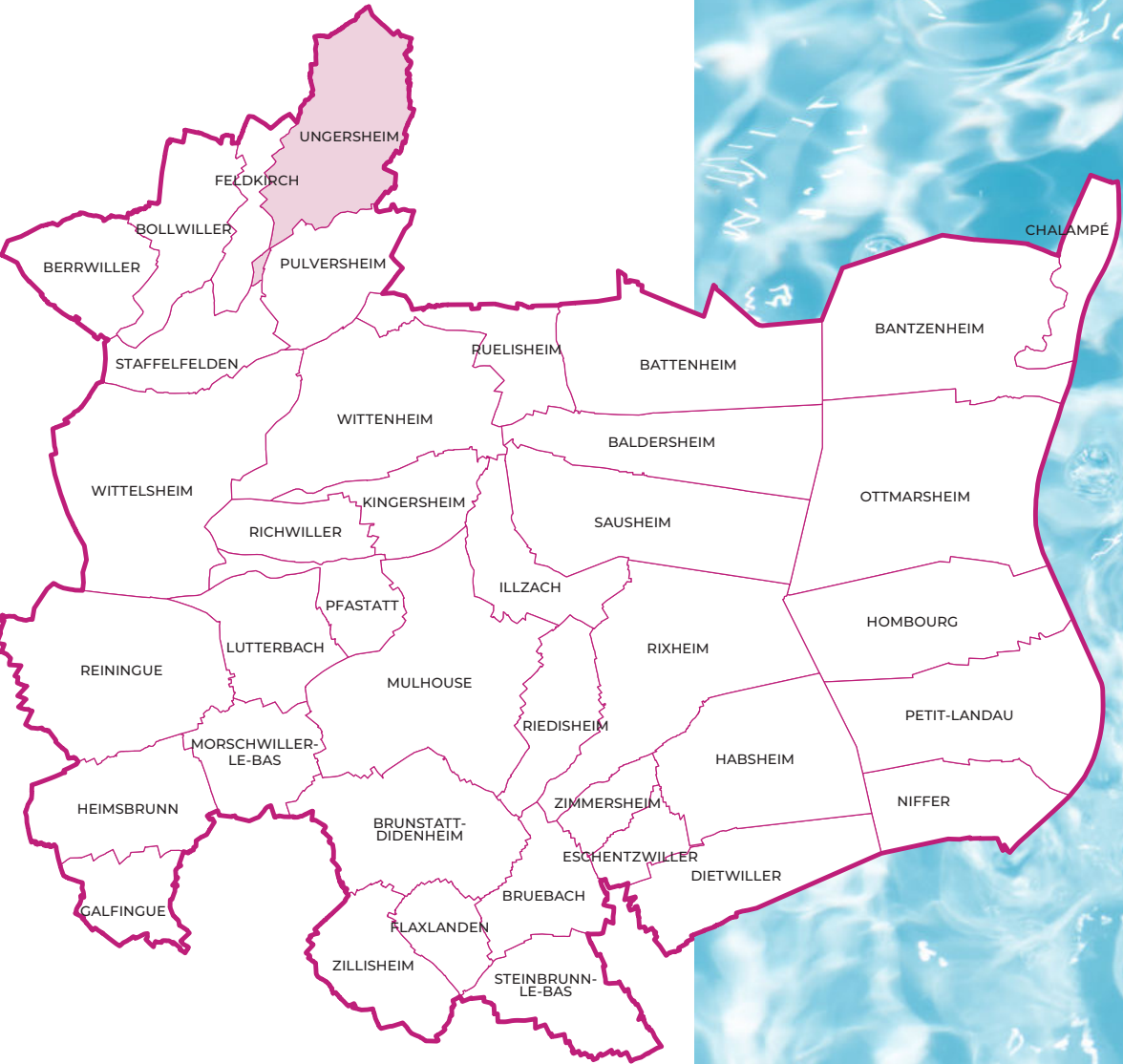
5,9 m³/j/km

Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuite sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuite, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

UDI Ungersheim

TERRITOIRE DESSERVI



CHIFFRES CLÉS



GESTION DES ABONNÉS

1 060

Abonnés

1 060

Domestique

0

Non domestique

0

Droit de branchement

1 065

Parc de compteurs

La commune d'Ungersheim compte 1 060 abonnés pour 2 536 habitants. Elle est équipée de radio relève. Cette technologie équipe près de 98 % des compteurs en service. Ce dispositif permet d'établir une facturation basée systématiquement sur des relevés réels, offrant aux usagers un meilleur suivi de leurs consommations.

En 2024, on compte un total de 8 compteurs divisionnaires dans le cadre de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau potable dans des immeubles collectifs.

1 jour

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

100 % Taux de respect

Délai pour lequel s'est engagée la Régie de l'Eau m2A pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel et d'un abonnement. L'indicateur s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.



FACTURATION D'EAU

Décomposition du prix moyen de l'eau
UDI Ungersheim

	434,36 € TTC (403,63 € HT) Montant annuel facturé à une famille ungersheimoise de 4 personnes pour une consommation de 120 m³
171,96 € HT	Production & distribution d'eau potable : - Part fixe (anciennement « abonnement ») : 29,29 € HT - Part variable (fonctionnement du service et financement de l'investissement) : 1,19 € HT/m³ x 120 m³ = 142,67 € HT
161,71 € HT	Collecte & traitement des eaux usées : - Part fixe assainissement SIVOM Mulhouse Sud Alsace : 37,44 € HT - Part variable assainissement SIVOM Mulhouse Sud Alsace : 1,04 €/m³ x 120 m³ = 124,27 € HT
69,96 € HT	Contribution aux organismes publics : - Modernisation des réseaux de collecte des eaux usées : 0,23 €/m³ x 120 m³ = 27,96 € HT - Actions de lutte contre les pollutions domestiques : 0,35 €/m³ x 120 m³ = 42 € HT
	Prix de l'eau (parts fixes comprises) : 3,62 € TTC/m³ Dont 1,51 € TTC/m³ pour l'approvisionnement en eau



PRODUCTION

151 622 m³
produits

415 m³/jour
en moyenne



QUALITÉ DE L'EAU

Nombre de prélèvements en 2024

- 20 Prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé
- 0 Prélèvement réalisé par la Régie de l'Eau m2A

Taux de conformité suite prélèvements de l'ARS

- 100 % Conformité physico-chimique (pH, dureté, métaux, nitrates, pesticides)
- 100 % Conformité bactériologique (présence de bactéries)

Traitement de l'eau du forage Ensisheim Hardt et de la prise d'eau Lauch (secteur de Guebwiller) par chloration.

Tous les prélèvements réalisés en contrôle obligatoire et en renfort de surveillance sont conformes aux limites de potabilité.

L'eau est qualifiée de bonne qualité (notation A) sur ce secteur.



ZONE DE DISTRIBUTION : UNGERSHEIM-FELDKIRCH

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A - A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité convenable - C : Eau de qualité insuffisante - D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																
Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE ENSISHEIM HARDT, PRISE D'EAU (LAUCH). L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente FELDKIRCH et UNGERSHEIM, soit 3421 personnes. Le responsable des installations est : « Régie de l'Eau m2A ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « Régie de l'Eau m2A » qui assure l'exploitation du réseau.	<table><tr><th>BACTÉRIOLOGIE</th><td>A Très bonne qualité</td></tr><tr><td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td><td>Nombre de prélèvements : 20 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</td></tr><tr><th>NITRATES</th><td>A Très bonne qualité</td></tr><tr><td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td><td>Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 6,45 mg/L Valeur maxi : 7,4 mg/L</td></tr><tr><th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th><td>A Bonne qualité</td></tr><tr><td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td><td>Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 190 Valeur maxi : 0,04 microgramme/L</td></tr><tr><th>FLUOR</th><td>A Très bonne qualité</td></tr><tr><td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td><td>Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,11 mg/L Valeur maxi : 0,12 mg/L</td></tr></table>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 20 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	NITRATES	A Très bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 6,45 mg/L Valeur maxi : 7,4 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 190 Valeur maxi : 0,04 microgramme/L	FLUOR	A Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,11 mg/L Valeur maxi : 0,12 mg/L
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 20 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml																
NITRATES	A Très bonne qualité																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 6,45 mg/L Valeur maxi : 7,4 mg/L																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 190 Valeur maxi : 0,04 microgramme/L																
FLUOR	A Très bonne qualité																
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,11 mg/L Valeur maxi : 0,12 mg/L																

Quelques conseils	
ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SÉCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 14/03/2025
UDI 068006534

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



16,2 km

Longueur du réseau

(linéaire de réseau hors branchements)

79,4 % km

Rendement du réseau

5,6 m³/j/km

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

5,3 m³/j/km

Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuite sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuite, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

Finances

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

OPÉRATIONS EXTRAITES DES COMPTES ADMINISTRATIFS

	DÉPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	41 830 679,45 €	44 185 759,81 €
Section d'investissement	19 642 238,04 €	17 649 040,19 €

GESTION DE LA DETTE

10 766 598,93 €	En cours de la dette
1 879 606,37 €	Annuité de la dette
329 942,92 €	Dont Intérêts
1 549 663,45 €	Dont Capital
3 014 753,98 €	Epargne brute L'épargne brute constitue la ressource dont dispose la Collectivité pour financer les investissements du service de l'eau pour l'exercice en cours. Elle s'assimile à la Capacité d'autofinancement.
1,4 ans	Capacité de désendettement* *Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques nécessaire à l'Agglomération pour rembourser l'intégralité de sa dette, contractée pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable, si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière.

Annexes

Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.

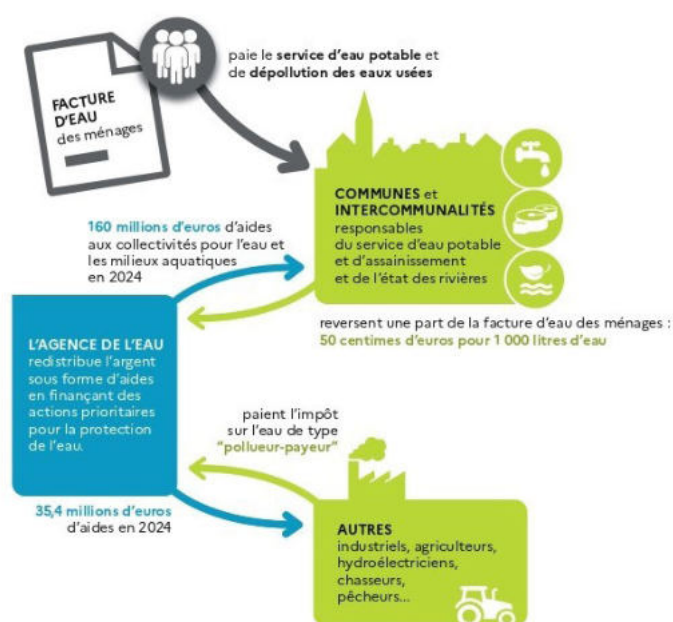
LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,14 euros TTC par m³** (Sispea - données agrégées disponibles - 2022).
https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.
RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition mars 2025

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,8 millions d'euros, dont plus de 118,9 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2024, 59 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

2

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État.
Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux
** SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

TRANSFORMER POUR PROTÉGER DURABLEMENT

Le 12^e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse 2025-2030 est doté d'une **capacité d'aides de plus d'1 Md€**. Déployé sur 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 ce nouveau programme ambitieux poursuit la dynamique de transformation déjà initiée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sur son territoire en soutenant les acteurs locaux dans leurs actions pour un usage durable des ressources en eau.

Le 12^e programme de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse répond aux enjeux environnementaux définis dans plusieurs stratégies nationales mais également dans les documents de planification de bassin. Le 12^e programme fait ainsi figure de levier principal pour la mise en œuvre du Plan Eau, des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des districts du Rhin et de la Meuse et du plan d'adaptation au changement climatique des ressources en eau du bassin Rhin-Meuse.

Ce nouveau programme se concentrera sur **5 priorités d'actions**, à savoir l'atteinte du bon état des eaux, la sobriété hydrique, la reconquête des captages, les solutions fondées sur la nature et la préservation de la biodiversité.

En savoir plus sur le 12^e Programme : <https://www.eau-rhin-meuse.fr/12e-programme-d-intervention-2025-2030>

RHIN-MEUSE, LE FILM

Découvrez ce documentaire captivant de 26 minutes qui, au travers de nombreux témoignages, vous racontera l'épopée de la politique de l'eau de notre territoire, l'évolution des priorités depuis 60 ans et les enjeux climatiques auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.

Pour le consulter : <https://www.youtube.com/watch?v=PFqNTKg1N8k>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin :
▶ 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain)
▶ 4,4 millions d'habitants
▶ 8 départements
▶ 3 230 communes.

Les 7 bassins
hydrographiques
métropolitains



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Rhin-Meuse et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://consultation.eau-rhin-meuse.fr>

PRIX DU M³ D'EAU PAR COMMUNE

BALDERSHEIM

	Unité	Quantité	PU HT	Taux TVA	Montant HT
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE					204,96 €
Part fixe eau - avant convergence	mois	4	1,6667 €	5,5%	6,67 €
Part fixe eau - après convergence	mois	8	1,7417 €	5,5%	13,93 €
Part variable eau - avant convergence	m ³	40	1,3000 €	5,5%	52,00 €
Part variable eau - après convergence	m ³	80	1,6145 €	5,5%	129,16 €
Redevance Prélèvement Ressource en Eau	m ³	40	0,0800 €	5,5%	3,20 €
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES					208,14 €
Abonnement assainissement SIVOM	année	1	37,4400 €	10,0%	37,44 €
Part variable assainissement SIVOM	m ³	120	1,4225 €	10,0%	170,70 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES PUBLICS					75,96 €
Redevance communautaire	m ³	40	0,1500 €	5,5%	6,00 €
Redevance modernisation réseau collecte AERM	m ³	120	0,2330 €	5,5%	27,96 €
Redevance Pollution domestique AERM	m ³	120	0,3500 €	5,5%	42,00 €
TOTAL					489,06 €

BATTENHEIM

	Unité	Quantité	PU HT	Taux TVA	Montant HT
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE					204,96 €
Part fixe eau - avant convergence	mois	4	1,6667 €	5,5%	6,67 €
Part fixe eau - après convergence	mois	8	1,7417 €	5,5%	13,93 €
Part variable eau - avant convergence	m ³	40	1,3000 €	5,5%	52,00 €
Part variable eau - après convergence	m ³	80	1,6145 €	5,5%	129,16 €
Redevance Prélèvement Ressource en Eau	m ³	40	0,0800 €	5,5%	3,20 €
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES					208,14 €
Abonnement assainissement SIVOM	année	1	37,4400 €	10,0%	37,44 €
Part variable assainissement SIVOM	m ³	120	1,4225 €	10,0%	170,70 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES PUBLICS					75,96 €
Redevance communautaire	m ³	40	0,1500 €	5,5%	6,00 €
Redevance modernisation réseau collecte AERM	m ³	120	0,2330 €	5,5%	27,96 €
Redevance Pollution domestique AERM	m ³	120	0,3500 €	5,5%	42,00 €
TOTAL					489,06 €

RUELSHEIM

	Unité	Quantité	PU HT	Taux TVA	Montant HT
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE					204,96 €
Part fixe eau - avant convergence	mois	4	1,6667 €	5,5%	6,67 €
Part fixe eau - après convergence	mois	8	1,7417 €	5,5%	13,93 €
Part variable eau - avant convergence	m ³	40	1,3000 €	5,5%	52,00 €
Part variable eau - après convergence	m ³	80	1,6145 €	5,5%	129,16 €
Redevance Prélèvement Ressource en Eau	m ³	40	0,0800 €	5,5%	3,20 €
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES					208,14 €
Abonnement assainissement SIVOM	année	1	37,4400 €	10,0%	37,44 €
Part variable assainissement SIVOM	m ³	120	1,4225 €	10,0%	170,70 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES PUBLICS					75,96 €
Redevance communautaire	m ³	40	0,1500 €	5,5%	6,00 €
Redevance modernisation réseau collecte AERM	m ³	120	0,2330 €	5,5%	27,96 €
Redevance Pollution domestique AERM	m ³	120	0,3500 €	5,5%	42,00 €
TOTAL					489,06 €

BANTZENHEIM

	Unité	Quantité	PU HT	Taux TVA	Montant HT
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE					147,740 €
Part fixe eau - avant convergence	mois	3,968	1,0806 €	5,5%	4,29 €
Part fixe eau - après convergence	mois	8	1,1292 €	5,5%	9,03 €
Part variable eau - avant convergence	m ³	40	0,9760 €	5,5%	39,04 €
Part variable eau - après convergence	m ³	80	1,1923 €	5,5%	95,38 €
Redevance Prélèvement Ressource en Eau	m ³	40	- €	5,5%	- €
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES					175,84 €
Abonnement assainissement SIVOM	année	1	37,3400 €	10,0%	37,34 €
Part variable assainissement SIVOM	m ³	120	1,1542 €	10,0%	138,50 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES PUBLICS					69,96 €
Redevance communautaire	m ³	40	- €	5,5%	- €
Redevance modernisation réseau collecte AERM	m ³	120	0,2330 €	5,5%	27,96 €
Redevance Pollution domestique AERM	m ³	120	0,3500 €	5,5%	42,00 €
TOTAL					393,54 €

BERRWILLER

	Unité	Quantité	PU HT	Taux TVA	Montant HT
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE					195,93 €
Part fixe eau - avant convergence	mois	4	1,5798 €	5,5%	6,32 €
Part fixe eau - après convergence	mois	8	1,6509 €	5,5%	13,21 €
Part variable eau - avant convergence	m ³	40	1,2408 €	5,5%	49,63 €
Part variable eau - après convergence	m ³	80	1,5472 €	5,5%	123,78 €
Redevance Prélèvement Ressource en Eau	m ³	40	0,0748 €	5,5%	2,99 €
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES					208,18 €
Abonnement assainissement SIVOM	année	1	37,4400 €	10,0%	37,44 €
Part variable assainissement SIVOM	m ³	120	1,4228 €	10,0%	170,74 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES PUBLICS					69,96 €
Redevance communautaire	m ³	40	- €	5,5%	- €
Redevance modernisation réseau collecte AERM	m ³	120	0,2330 €	5,5%	27,96 €
Redevance Pollution domestique AERM	m ³	120	0,3500 €	5,5%	42,00 €
TOTAL					474,07 €

BRUEBACH

	Unité	Quantité	PU HT	Taux TVA	Montant HT
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE					251,92 €
Part fixe eau - avant convergence	mois	4	2,2117 €	5,5%	8,85 €
Part fixe eau - après convergence	mois	8	2,3112 €	5,5%	18,49 €
Part variable eau - avant convergence	m ³	40	1,7355 €	5,5%	69,42 €
Part variable eau - après convergence	m ³	80	1,8988 €	5,5%	151,90 €
Redevance Prélèvement Ressource en Eau	m ³	40	0,0815 €	5,5%	3,26 €
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES					203,92 €
Abonnement assainissement SIVOM	année	1	37,4400 €	10,0%	37,44 €
Part variable assainissement SIVOM	m ³	120	1,3873 €	10,0%	166,48 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES PUBLICS					69,96 €
Redevance communautaire	m ³	40	- €	5,5%	- €
Redevance modernisation réseau collecte AERM	m ³	120	0,2330 €	5,5%	27,96 €
Redevance Pollution domestique AERM	m ³	120	0,3500 €	5,5%	42,00 €
TOTAL					525,80 €

BRUNSTATT-DIDENHEIM					
	Unité	Quantité	PU HT	Taux TVA	Montant HT
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE					249,42 €
Part fixe eau - avant convergence	mois	4	3,2000 €	5,5%	12,80 €
Part fixe eau - après convergence	mois	8	3,3440 €	5,5%	26,75 €
Part variable eau - avant convergence	m ³	40	1,1700 €	5,5%	46,80 €
Part variable eau - après convergence	m ³	80	1,9456 €	5,5%	155,65 €
Redevance Prélèvement Ressource en Eau	m ³	40	0,1854 €	5,5%	7,42 €
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES					208,18 €
Abonnement assainissement SIVOM	année	1	37,4400 €	10,0%	37,44 €
Part variable assainissement SIVOM	m ³	120	1,4228 €	10,0%	170,74 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES PUBLICS					90,22 €
Redevance communautaire	m ³	40	0,5064 €	5,5%	20,26 €
Redevance modernisation réseau collecte AERM	m ³	120	0,2330 €	5,5%	27,96 €
Redevance Pollution domestique AERM	m ³	120	0,3500 €	5,5%	42,00 €
TOTAL					547,82 €

ESCHENTZWILLER					
	Unité	Quantité	PU HT	Taux TVA	Montant HT
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE					278,14 €
Part fixe eau - avant convergence	mois	4	3,2000 €	5,5%	12,80 €
Part fixe eau - après convergence	mois	8	3,3440 €	5,5%	26,75 €
Part variable eau - avant convergence	m ³	40	1,1700 €	5,5%	46,80 €
Part variable eau - après convergence	m ³	80	2,3046 €	5,5%	184,37 €
Redevance Prélèvement Ressource en Eau	m ³	40	0,1854 €	5,5%	7,42 €
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES					208,18 €
Abonnement assainissement SIVOM	année	1	37,4400 €	10,0%	37,44 €
Part variable assainissement SIVOM	m ³	120	1,4228 €	10,0%	170,74 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES PUBLICS					103,96 €
Redevance communautaire	m ³	40	0,8500 €	5,5%	34,00 €
Redevance modernisation réseau collecte AERM	m ³	120	0,2330 €	5,5%	27,96 €
Redevance Pollution domestique AERM	m ³	120	0,3500 €	5,5%	42,00 €
TOTAL					590,28 €

HABSHEIM					
	Unité	Quantité	PU HT	Taux TVA	Montant HT
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE					278,14 €
Part fixe eau - avant convergence	mois	4	3,2000 €	5,5%	12,80 €
Part fixe eau - après convergence	mois	8	3,3440 €	5,5%	26,75 €
Part variable eau - avant convergence	m ³	40	1,1700 €	5,5%	46,80 €
Part variable eau - après convergence	m ³	80	2,3046 €	5,5%	184,37 €
Redevance Prélèvement Ressource en Eau	m ³	40	0,1854 €	5,5%	7,42 €
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES					208,18 €
Abonnement assainissement SIVOM	année	1	37,4400 €	10,0%	37,44 €
Part variable assainissement SIVOM	m ³	120	1,4228 €	10,0%	170,74 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES PUBLICS					103,96 €
Redevance communautaire	m ³	40	0,8500 €	5,5%	34,00 €
Redevance modernisation réseau collecte AERM	m ³	120	0,2330 €	5,5%	27,96 €
Redevance Pollution domestique AERM	m ³	120	0,3500 €	5,5%	42,00 €
TOTAL					590,27 €

RIXHEIM					
	Unité	Quantité	PU HT	Taux TVA	Montant HT
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE					278,14 €
Part fixe eau - avant convergence	mois	4	3,2000 €	5,5%	12,80 €
Part fixe eau - après convergence	mois	8	3,3440 €	5,5%	26,75 €
Part variable eau - avant convergence	m ³	40	1,1700 €	5,5%	46,80 €
Part variable eau - après convergence	m ³	80	2,3046 €	5,5%	184,37 €
Redevance Prélèvement Ressource en Eau	m ³	40	0,1854 €	5,5%	7,42 €
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES					208,18 €
Abonnement assainissement SIVOM	année	1	37,4400 €	10,0%	37,44 €
Part variable assainissement SIVOM	m ³	120	1,4228 €	10,0%	170,74 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES PUBLICS					103,96 €
Redevance communautaire	m ³	40	0,8500 €	5,5%	34,00 €
Redevance modernisation réseau collecte AERM	m ³	120	0,2330 €	5,5%	27,96 €
Redevance Pollution domestique AERM	m ³	120	0,3500 €	5,5%	42,00 €
TOTAL					590,27 €

ZIMMERSHEIM					
	Unité	Quantité	PU HT	Taux TVA	Montant HT
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE					278,14 €
Part fixe eau - avant convergence	mois	4	3,2000 €	5,5%	12,80 €
Part fixe eau - après convergence	mois	8	3,3440 €	5,5%	26,75 €
Part variable eau - avant convergence	m ³	40	1,1700 €	5,5%	46,80 €
Part variable eau - après convergence	m ³	80	2,3046 €	5,5%	184,37 €
Redevance Prélèvement Ressource en Eau	m ³	40	0,1854 €	5,5%	7,42 €
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES					208,18 €
Abonnement assainissement SIVOM	année	1	37,4400 €	10,0%	37,44 €
Part variable assainissement SIVOM	m ³	120	1,4228 €	10,0%	170,74 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES PUBLICS					103,96 €
Redevance communautaire	m ³	40	0,8500 €	5,5%	34,00 €
Redevance modernisation réseau collecte AERM	m ³	120	0,2330 €	5,5%	27,96 €
Redevance Pollution domestique AERM	m ³	120	0,3500 €	5,5%	42,00 €
TOTAL					590,27 €

ILLZACH					
	Unité	Quantité	PU HT	Taux TVA	Montant HT
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE					229,34 €
Part fixe eau - avant convergence	mois	4	3,2000 €	5,5%	12,80 €
Part fixe eau - après convergence	mois	8	3,3440 €	5,5%	26,75 €
Part variable eau - avant convergence	m ³	40	1,1700 €	5,5%	46,80 €
Part variable eau - après convergence	m ³	80	1,6946 €	5,5%	135,57 €
Redevance Prélèvement Ressource en Eau	m ³	40	0,1854 €	5,5%	7,42 €
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES					208,18 €
Abonnement assainissement SIVOM	année	1	37,4400 €	10,0%	37,44 €
Part variable assainissement SIVOM	m ³	120	1,4228 €	10,0%	170,74 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES PUBLICS					80,61 €
Redevance communautaire	m ³	40	0,2662 €	5,5%	10,65 €
Redevance modernisation réseau collecte AERM	m ³	120	0,2330 €	5,5%	27,96 €
Redevance Pollution domestique AERM	m ³	120	0,3500 €	5,5%	42,00 €
TOTAL					518,13 €

LUTTERBACH					
	Unité	Quantité	PU HT	Taux TVA	Montant HT
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE					238,01 €
Part fixe eau - avant convergence	mois	4	3,2000 €	5,5%	12,80 €
Part fixe eau - après convergence	mois	8	3,3440 €	5,5%	26,75 €
Part variable eau - avant convergence	m ³	40	1,1700 €	5,5%	46,80 €
Part variable eau - après convergence	m ³	80	1,8030 €	5,5%	144,24 €
Redevance Prélèvement Ressource en Eau	m ³	40	0,1854 €	5,5%	7,42 €
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES					208,18 €
Abonnement assainissement SIVOM	année	1	37,4400 €	10,0%	37,44 €
Part variable assainissement SIVOM	m ³	120	1,4228 €	10,0%	170,74 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES PUBLICS					84,76 €
Redevance communautaire	m ³	40	0,3700 €	5,5%	14,80 €
Redevance modernisation réseau collecte AERM	m ³	120	0,2330 €	5,5%	27,96 €
Redevance Pollution domestique AERM	m ³	120	0,3500 €	5,5%	42,00 €
TOTAL					530,94 €

MORSCHWILLER-LE-BAS					
	Unité	Quantité	PU HT	Taux TVA	Montant HT
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE					242,74 €
Part fixe eau - avant convergence	mois	4	3,2000 €	5,5%	12,80 €
Part fixe eau - après convergence	mois	8	3,3440 €	5,5%	26,75 €
Part variable eau - avant convergence	m ³	40	1,1700 €	5,5%	46,80 €
Part variable eau - après convergence	m ³	80	1,8621 €	5,5%	148,97 €
Redevance Prélèvement Ressource en Eau	m ³	40	0,1854 €	5,5%	7,42 €
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES					208,18 €
Abonnement assainissement SIVOM	année	1	37,4400 €	10,0%	37,44 €
Part variable assainissement SIVOM	m ³	120	1,4228 €	10,0%	170,74 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES PUBLICS					87,02 €
Redevance communautaire	m ³	40	0,4265 €	5,5%	17,06 €
Redevance modernisation réseau collecte AERM	m ³	120	0,2330 €	5,5%	27,96 €
Redevance Pollution domestique AERM	m ³	120	0,3500 €	5,5%	42,00 €
TOTAL					537,94 €

MULHOUSE					
	Unité	Quantité	PU HT	Taux TVA	Montant HT
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE					214,54 €
Part fixe eau - avant convergence	mois	4	2,6900 €	5,5%	10,76 €
Part fixe eau - après convergence	mois	8	2,8076 €	5,5%	22,46 €
Part variable eau - avant convergence	m ³	40	1,1700 €	5,5%	46,80 €
Part variable eau - après convergence	m ³	80	1,5888 €	5,5%	127,10 €
Redevance Prélèvement Ressource en Eau	m ³	40	0,1854 €	5,5%	7,42 €
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES					208,18 €
Abonnement assainissement SIVOM	année	1	37,4400 €	10,0%	37,44 €
Part variable assainissement SIVOM	m ³	120	1,4228 €	10,0%	170,74 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES PUBLICS					69,96 €
Redevance communautaire	m ³	40	- €	5,5%	- €
Redevance modernisation réseau collecte AERM	m ³	120	0,2330 €	5,5%	27,96 €
Redevance Pollution domestique AERM	m ³	120	0,3500 €	5,5%	42,00 €
TOTAL					492,68 €

PFASTATT					
	Unité	Quantité	PU HT	Taux TVA	Montant HT
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE					242,55 €
Part fixe eau - avant convergence	mois	4	3,2000 €	5,5%	12,80 €
Part fixe eau - après convergence	mois	8	3,3440 €	5,5%	26,75 €
Part variable eau - avant convergence	m ³	40	1,1700 €	5,5%	46,80 €
Part variable eau - après convergence	m ³	80	1,8598 €	5,5%	148,78 €
Redevance Prélèvement Ressource en Eau	m ³	40	0,1854 €	5,5%	7,42 €
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES					208,18 €
Abonnement assainissement SIVOM	année	1	37,4400 €	10,0%	37,44 €
Part variable assainissement SIVOM	m ³	120	1,4228 €	10,0%	170,74 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES PUBLICS					86,93 €
Redevance communautaire	m ³	40	0,4243 €	5,5%	16,97 €
Redevance modernisation réseau collecte AERM	m ³	120	0,2330 €	5,5%	27,96 €
Redevance Pollution domestique AERM	m ³	120	0,3500 €	5,5%	42,00 €
TOTAL					537,66 €

REININGUE					
	Unité	Quantité	PU HT	Taux TVA	Montant HT
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE					282,52 €
Part fixe eau - avant convergence	mois	4	3,2000 €	5,5%	12,80 €
Part fixe eau - après convergence	mois	8	3,3440 €	5,5%	26,75 €
Part variable eau - avant convergence	m ³	40	1,1700 €	5,5%	46,80 €
Part variable eau - après convergence	m ³	80	2,3594 €	5,5%	188,75 €
Redevance Prélèvement Ressource en Eau	m ³	40	0,1854 €	5,5%	7,42 €
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES					208,18 €
Abonnement assainissement SIVOM	année	1	37,4400 €	10,0%	37,44 €
Part variable assainissement SIVOM	m ³	120	1,4228 €	10,0%	170,74 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES PUBLICS					106,06 €
Redevance communautaire	m ³	40	0,9024 €	5,5%	36,10 €
Redevance modernisation réseau collecte AERM	m ³	120	0,2330 €	5,5%	27,96 €
Redevance Pollution domestique AERM	m ³	120	0,3500 €	5,5%	42,00 €
TOTAL					596,76 €

RIEDISHEIM					
	Unité	Quantité	PU HT	Taux TVA	Montant HT
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE					244,86 €
Part fixe eau - avant convergence	mois	4	3,2000 €	5,5%	12,80 €
Part fixe eau - après convergence	mois	8	3,3440 €	5,5%	26,75 €
Part variable eau - avant convergence	m ³	40	1,1700 €	5,5%	46,80 €
Part variable eau - après convergence	m ³	80	1,8886 €	5,5%	151,09 €
Redevance Prélèvement Ressource en Eau	m ³	40	0,1854 €	5,5%	7,42 €
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES					208,18 €
Abonnement assainissement SIVOM	année	1	37,4400 €	10,0%	37,44 €
Part variable assainissement SIVOM	m ³	120	1,4228 €	10,0%	170,74 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES PUBLICS					88,04 €
Redevance communautaire	m ³	40	0,4519 €	5,5%	18,08 €
Redevance modernisation réseau collecte AERM	m ³	120	0,2330 €	5,5%	27,96 €
Redevance Pollution domestique AERM	m ³	120	0,3500 €	5,5%	42,00 €
TOTAL					541,08 €

SAUSHEIM					
	Unité	Quantité	PU HT	Taux TVA	Montant HT
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE					226,97 €
Part fixe eau - avant convergence	mois	4	3,2000 €	5,5%	12,80 €
Part fixe eau - après convergence	mois	8	3,3440 €	5,5%	26,75 €
Part variable eau - avant convergence	m ³	40	1,1700 €	5,5%	46,80 €
Part variable eau - après convergence	m ³	80	1,6650 €	5,5%	133,20 €
Redevance Prélèvement Ressource en Eau	m ³	40	0,1854 €	5,5%	7,42 €
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES					208,18 €
Abonnement assainissement SIVOM	année	1	37,4400 €	10,0%	37,44 €
Part variable assainissement SIVOM	m ³	120	1,4228 €	10,0%	170,74 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES PUBLICS					79,48 €
Redevance communautaire	m ³	40	0,2379 €	5,5%	9,52 €
Redevance modernisation réseau collecte AERM	m ³	120	0,2330 €	5,5%	27,96 €
Redevance Pollution domestique AERM	m ³	120	0,3500 €	5,5%	42,00 €
TOTAL					514,63 €

CHALAMPE					
	Unité	Quantité	PU HT	Taux TVA	Montant HT
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE					98,18 €
Part fixe eau - avant convergence	mois	4	0,3160 €	5,5%	1,26 €
Part fixe eau - après convergence	mois	8	0,3302 €	5,5%	2,64 €
Part variable eau - avant convergence	m ³	40	0,6512 €	5,5%	26,05 €
Part variable eau - après convergence	m ³	80	0,8529 €	5,5%	68,23 €
Redevance Prélèvement Ressource en Eau	m ³	40	- €	5,5%	- €
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES					175,94 €
Abonnement assainissement SIVOM	année	1	37,4400 €	10,0%	37,44 €
Part variable assainissement SIVOM	m ³	120	1,1542 €	10,0%	138,50 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES PUBLICS					69,96 €
Redevance communautaire	m ³	40	- €	5,5%	- €
Redevance modernisation réseau collecte AERM	m ³	120	0,2330 €	5,5%	27,96 €
Redevance Pollution domestique AERM	m ³	120	0,3500 €	5,5%	42,00 €
TOTAL					344,08 €

DIETWILLER					
	Unité	Quantité	PU HT	Taux TVA	Montant HT
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE					142,04 €
Part fixe eau - avant convergence	mois	4	0,8750 €	5,5%	3,50 €
Part fixe eau - après convergence	mois	8	0,9144 €	5,5%	7,32 €
Part variable eau - avant convergence	m ³	40	0,9500 €	5,5%	38,00 €
Part variable eau - après convergence	m ³	80	1,1652 €	5,5%	93,22 €
Redevance Prélèvement Ressource en Eau	m ³	40	- €	5,5%	- €
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES					203,92 €
Abonnement assainissement SIVOM	année	1	37,4400 €	10,0%	37,44 €
Part variable assainissement SIVOM	m ³	120	1,3873 €	10,0%	166,48 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES PUBLICS					69,96 €
Redevance communautaire	m ³	40	- €	5,5%	- €
Redevance modernisation réseau collecte AERM	m ³	120	0,2330 €	5,5%	27,96 €
Redevance Pollution domestique AERM	m ³	120	0,3500 €	5,5%	42,00 €
TOTAL					415,92 €

HOMBOURG					
	Unité	Quantité	PU HT	Taux TVA	Montant HT
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE					188,89 €
Part fixe eau - avant convergence	mois	4	1,1667 €	5,5%	4,67 €
Part fixe eau - après convergence	mois	8	1,2192 €	5,5%	9,75 €
Part variable eau - avant convergence	m ³	40	1,3000 €	5,5%	52,00 €
Part variable eau - après convergence	m ³	80	1,5309 €	5,5%	122,47 €
Redevance Prélèvement Ressource en Eau	m ³	40	- €	5,5%	- €
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES					181,62 €
Abonnement assainissement SIVOM	année	1	37,4400 €	10,0%	37,44 €
Part variable assainissement SIVOM	m ³	120	1,2015 €	10,0%	144,18 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES PUBLICS					69,96 €
Redevance communautaire	m ³	40	- €	5,5%	- €
Redevance modernisation réseau collecte AERM	m ³	120	0,2330 €	5,5%	27,96 €
Redevance Pollution domestique AERM	m ³	120	0,3500 €	5,5%	42,00 €
TOTAL					440,47 €

NIFFER					
	Unité	Quantité	PU HT	Taux TVA	Montant HT
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE					188,89 €
Part fixe eau - avant convergence	mois	4	1,1667 €	5,5%	4,67 €
Part fixe eau - après convergence	mois	8	1,2192 €	5,5%	9,75 €
Part variable eau - avant convergence	m ³	40	1,3000 €	5,5%	52,00 €
Part variable eau - après convergence	m ³	80	1,5309 €	5,5%	122,47 €
Redevance Prélèvement Ressource en Eau	m ³	40	- €	5,5%	- €
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES					181,62 €
Abonnement assainissement SIVOM	année	1	37,4400 €	10,0%	37,44 €
Part variable assainissement SIVOM	m ³	120	1,2015 €	10,0%	144,18 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES PUBLICS					69,96 €
Redevance communautaire	m ³	40	- €	5,5%	- €
Redevance modernisation réseau collecte AERM	m ³	120	0,2330 €	5,5%	27,96 €
Redevance Pollution domestique AERM	m ³	120	0,3500 €	5,5%	42,00 €
TOTAL					440,47 €

OTTMARSHEIM					
	Unité	Quantité	PU HT	Taux TVA	Montant HT
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE					188,89 €
Part fixe eau - avant convergence	mois	4	1,1667 €	5,5%	4,67 €
Part fixe eau - après convergence	mois	8	1,2192 €	5,5%	9,75 €
Part variable eau - avant convergence	m ³	40	1,3000 €	5,5%	52,00 €
Part variable eau - après convergence	m ³	80	1,5309 €	5,5%	122,47 €
Redevance Prélèvement Ressource en Eau	m ³	40	- €	5,5%	- €
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES					181,62 €
Abonnement assainissement SIVOM	année	1	37,4400 €	10,0%	37,44 €
Part variable assainissement SIVOM	m ³	120	1,2015 €	10,0%	144,18 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES PUBLICS					69,96 €
Redevance communautaire	m ³	40	- €	5,5%	- €
Redevance modernisation réseau collecte AERM	m ³	120	0,2330 €	5,5%	27,96 €
Redevance Pollution domestique AERM	m ³	120	0,3500 €	5,5%	42,00 €
TOTAL					440,47 €

KINGERSHEIM					
	Unité	Quantité	PU HT	Taux TVA	Montant HT
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE					253,36 €
Part fixe eau - avant convergence	mois	4	3,3384 €	5,5%	13,35 €
Part fixe eau - après convergence	mois	8	3,4886 €	5,5%	27,91 €
Part variable eau - avant convergence	m ³	40	1,4400 €	5,5%	57,60 €
Part variable eau - après convergence	m ³	80	1,8385 €	5,5%	147,08 €
Redevance Prélèvement Ressource en Eau	m ³	40	0,1854 €	5,5%	7,42 €
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES					208,18 €
Abonnement assainissement SIVOM	année	1	37,4400 €	10,0%	37,44 €
Part variable assainissement SIVOM	m ³	120	1,4228 €	10,0%	170,74 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES PUBLICS					69,96 €
Redevance communautaire	m ³	40	- €	5,5%	- €
Redevance modernisation réseau collecte AERM	m ³	120	0,2330 €	5,5%	27,96 €
Redevance Pollution domestique AERM	m ³	120	0,3500 €	5,5%	42,00 €
TOTAL					531,5 €

STAFFELFELDEN					
	Unité	Quantité	PU HT	Taux TVA	Montant HT
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE					173,67 €
Part fixe eau - avant convergence	mois	4	0,8334 €	5,5%	3,33 €
Part fixe eau - après convergence	mois	8	0,8708 €	5,5%	6,97 €
Part variable eau - avant convergence	m ³	40	1,2210 €	5,5%	48,84 €
Part variable eau - après convergence	m ³	80	1,4316 €	5,5%	114,53 €
Redevance Prélèvement Ressource en Eau	m ³	40	- €	5,5%	- €
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES					208,18 €
Abonnement assainissement SIVOM	année	1	37,4400 €	10,0%	37,44 €
Part variable assainissement SIVOM	m ³	120	1,4228 €	10,0%	170,74 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES PUBLICS					69,96 €
Redevance communautaire	m ³	40	- €	5,5%	- €
Redevance modernisation réseau collecte AERM	m ³	120	0,2330 €	5,5%	27,96 €
Redevance Pollution domestique AERM	m ³	120	0,3500 €	5,5%	42,00 €
TOTAL					451,81 €

STEINBRUNN-LE-BAS					
	Unité	Quantité	PU HT	Taux TVA	Montant HT
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE					162,24 €
Part fixe eau - avant convergence	mois	4	1,4218 €	5,5%	5,69 €
Part fixe eau - après convergence	mois	8	1,4858 €	5,5%	11,89 €
Part variable eau - avant convergence	m ³	40	1,0588 €	5,5%	42,35 €
Part variable eau - après convergence	m ³	80	1,2789 €	5,5%	102,31 €
Redevance Prélèvement Ressource en Eau	m ³	40	- €	5,5%	- €
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES					203,92 €
Abonnement assainissement SIVOM	année	1	37,4400 €	10,0%	37,44 €
Part variable assainissement SIVOM	m ³	120	1,3873 €	10,0%	166,48 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES PUBLICS					69,96 €
Redevance communautaire	m ³	40	- €	5,5%	- €
Redevance modernisation réseau collecte AERM	m ³	120	0,2330 €	5,5%	27,96 €
Redevance Pollution domestique AERM	m ³	120	0,3500 €	5,5%	42,00 €
TOTAL					436,12 €

UNGERSHEIM					
	Unité	Quantité	PU HT	Taux TVA	Montant HT
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE					171,96 €
Part fixe eau - avant convergence	mois	4	2,3697 €	5,5%	9,48 €
Part fixe eau - après convergence	mois	8	2,4763 €	5,5%	19,81 €
Part variable eau - avant convergence	m ³	40	1,0427 €	5,5%	41,71 €
Part variable eau - après convergence	m ³	80	1,2620 €	5,5%	100,96 €
Redevance Prélèvement Ressource en Eau	m ³	40	- €	5,5%	- €
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES					161,71 €
Abonnement assainissement SIVOM	année	1	37,4400 €	10,0%	37,44 €
Part variable assainissement SIVOM	m ³	120	1,0356 €	10,0%	124,27 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES PUBLICS					69,96 €
Redevance communautaire	m ³	40	- €	5,5%	- €
Redevance modernisation réseau collecte AERM	m ³	120	0,2330 €	5,5%	27,96 €
Redevance Pollution domestique AERM	m ³	120	0,3500 €	5,5%	42,00 €
TOTAL					403,63 €

RICHWILLER					
	Unité	Quantité	PU HT	Taux TVA	Montant HT
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE					201,85 €
Part fixe eau - avant convergence	mois	4	1,3733 €	5,5%	5,49 €
Part fixe eau - après convergence	mois	8	1,4351 €	5,5%	11,48 €
Part variable eau - avant convergence	m ³	40	1,3950 €	5,5%	55,80 €
Part variable eau - après convergence	m ³	80	1,6135 €	5,5%	129,08 €
Redevance Prélèvement Ressource en Eau	m ³	40	- €	5,5%	- €
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES					208,18 €
Abonnement assainissement SIVOM	année	1	37,4400 €	10,0%	37,44 €
Part variable assainissement SIVOM	m ³	120	1,4228 €	10,0%	170,74 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES PUBLICS					69,96 €
Redevance communautaire	m ³	40	- €	5,5%	- €
Redevance modernisation réseau collecte AERM	m ³	120	0,2330 €	5,5%	27,96 €
Redevance Pollution domestique AERM	m ³	120	0,3500 €	5,5%	42,00 €
TOTAL					479,99 €

FELDKIRCH					
	Unité	Quantité	PU HT	Taux TVA	Montant HT
PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE					189,08 €
Part fixe eau - avant convergence	mois	4	1,8594 €	5,5%	7,44 €
Part fixe eau - après convergence	mois	8	1,9431 €	5,5%	15,54 €
Part variable eau - avant convergence	m ³	40	1,2322 €	5,5%	49,29 €
Part variable eau - après convergence	m ³	80	1,4601 €	5,5%	116,81 €
Redevance Prélèvement Ressource en Eau	m ³	40	- €	5,5%	- €
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES					208,18 €
Abonnement assainissement SIVOM	année	1	37,4400 €	10,0%	37,44 €
Part variable assainissement SIVOM	m ³	120	1,4228 €	10,0%	170,74 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES PUBLICS					69,96 €
Redevance communautaire	m ³	40	- €	5,5%	- €
Redevance modernisation réseau collecte AERM	m ³	120	0,2330 €	5,5%	27,96 €
Redevance Pollution domestique AERM	m ³	120	0,3500 €	5,5%	42,00 €
TOTAL					467,22 €



Découvrir
la Régie de l'Eau m2A



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION



RÉGIE DE L'EAU m2A

61, rue de Thann • 68200 Mulhouse
eau@m2A.fr

35 COMMUNES • 264 000 HABITANTS

Bantzenheim • Baldersheim • Battenheim • Berrwiller • Bollwiller • Bruebach
Brunstatt-Didenheim • Chalampé • Dietwiller • Eschentzwiller • Feldkirch
Habsheim • Hombourg • Illzach • Kingersheim • Mulhouse • Niffer • Pfastatt
Pulversheim • Petit-Landau • Ottmarsheim • Morschwiller-le-Bas • Lutterbach
Reiningue • Richwiller • Riedisheim • Rixheim • Ruelisheim • Sausheim
Staffelfelden • Steinbrunn-le-Bas • Ungersheim • Wittelsheim • Wittenheim
Zimmersheim

m2A.fr